

GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2019

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2019 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 mars 2019 sous le numéro D.19-0121., et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2019	Retraité Exercice 2018 ⁽¹⁾
Recettes publicitaires		1 658,1	1 662,2
Autres revenus		679,2	626,1
Chiffre d'affaires	5.1	2 337,3	2 288,3
Autres produits de l'activité		40,1	44,7
Achats consommés et variation de stocks	5.2	(953,6)	(957,7)
Charges de personnel	5.3	(484,8)	(470,7)
Charges externes	5.4	(434,5)	(396,3)
Impôts et taxes	5.5	(126,1)	(132,7)
Dotation nette aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		(243,2)	(213,0)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(19,1)	(17,1)
Dotation nette aux provisions		(33,8)	(70,6)
Autres produits d'exploitation	5.6	291,9	253,5
Autres charges d'exploitation	5.6	(119,1)	(129,6)
Résultat opérationnel courant		255,1	198,8
Autres produits opérationnels	5.7	-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	-	(22,0)
Résultat opérationnel		255,1	176,8
Produits sur endettement financier		0,7	0,2
Charges sur endettement financier		(2,3)	(2,2)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(1,6)	(2,0)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(3,7)	(4,0)
Autres produits financiers	5.9	1,4	7,0
Autres charges financières	5.9	(7,9)	(2,2)
Impôt	5.11	(82,0)	(47,9)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées		(6,1)	0,2
Résultat net des activités poursuivies		155,2	127,9
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		155,2	127,9
attribuable au Groupe :		154,8	127,4
Résultat net des activités poursuivies		154,8	127,4
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		0,4	0,5
Résultat net des activités poursuivies		0,4	0,5
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		210 301	209 891
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	7.4.2	0,74	0,61
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	7.4.2	0,74	0,61
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros)		-	-
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en euros)		-	-

⁽¹⁾ Retraité en l'application de la norme IFRS 16.

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018 ⁽¹⁾
Résultat net consolidé	155,2	127,9
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel ⁽²⁾	(9,7)	(3,8)
Variation nette de juste valeur sur instruments de capitaux propres ⁽³⁾	(26,5)	(7,4)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat	3,5	1,0
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées non recyclables comptabilisés en capitaux propres		
Eléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽⁴⁾	(1,4)	6,6
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	0,8	0,6
Impôts nets sur opérations en capitaux propres recyclables en résultat	0,4	(2,3)
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées recyclables comptabilisés en capitaux propres		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(32,8)	(5,3)
Total des produits et charges comptabilisés	122,4	122,6
<i>attribuable au Groupe</i>	121,9	122,0
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	0,5	0,6

⁽¹⁾ Retraité en application de la norme IFRS 16.

⁽²⁾ Correspond à la variation des hypothèses actuarielles, dont la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 2,10% au 31 décembre 2018 à 0,92 % au 31 décembre 2019 (cf. note 7.3.7.2).

⁽³⁾ En 2019, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidés ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour (26,5) millions d'euros (cf. note 7.3.6.2).

⁽⁴⁾ Dont recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie pour 1,3 millions d'euros à fin 2019, (7,8) millions d'euros à fin 2018.

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018 ⁽¹⁾
Résultat net des activités poursuivies (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		155,2	127,9
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	6.2.1	283,0	279,5
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		19,1	17,1
Résultat de cessions d'actifs		5,0	(1,3)
Quote-part dans les résultats des coentreprises, entreprises associées et dividendes		1,3	1,0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(43,7)	(44,4)
Impôts versés		(85,3)	(67,3)
Charge d'impôt (y compris impôts différés et dettes sur positions fiscales incertaines)		82,0	47,9
CAF après cout de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		416,6	360,4
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		5,3	6,0
Variation du BFR lié à l'activité ⁽²⁾	6.2.3	(32,3)	16,9
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		389,6	383,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(246,3)	(212,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,3	2,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(0,7)	(2,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0,2	5,7
Incidence des variations de périmètre	6.3.1	(37,7)	(261,3)
<i>Prix d'acquisition des activités consolidées</i>		(51,3)	(326,4)
<i>Prix de cession des activités consolidées</i>		0,5	1,5
<i>Dettes nettes sur activités consolidées</i>		-	-
<i>Autres variations de périmètre sur trésorerie</i>		13,1	63,6
Dividendes reçus		0,1	0,1
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(3,8)	(0,4)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(286,9)	(468,7)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options		3,5	0,4
Rachats et reventes d'actions propres		(3,5)	-
Autres opérations entre actionnaires		(19,8)	(182,0)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	7.4.4	(84,0)	(73,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		46,8	-
Remboursements d'emprunts		(31,1)	(22,0)
Remboursement des obligations locatives		(18,4)	(16,2)
Intérêts financiers nets versés		(4,9)	(6,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(111,4)	(299,3)
Incidence des variations des cours des devises		0,3	0,2
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITES POURSUIVIES		(8,4)	(384,5)
Trésorerie au début de l'exercice		111,0	495,5
Variation de la trésorerie		(8,4)	(384,5)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		102,6	111,0

⁽¹⁾ Retraité en application de la norme IFRS 16.

⁽²⁾ Actif courant - passif courant, hors impôts et hors dettes financières courantes et instruments financiers sur couverture de dettes classés en financement

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2019.12	2018.12 ⁽¹⁾
Goodwill	7.3.1	845,2	817,1
Immobilisations incorporelles		312,5	287,3
Droits audiovisuels	7.1.1	157,4	144,2
Autres immobilisations incorporelles	7.3.2	155,1	143,1
Immobilisations corporelles	7.3.3	206,2	191,5
Droits d'utilisation des actifs loués	7.3.4	93,8	98,2
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	7.3.5	12,3	20,8
Actifs financiers non courants	7.3.6	37,3	40,5
Actifs d'impôt non courants		-	-
Total actifs non courants		1 507,3	1 455,4
Stocks et en-cours		521,4	520,9
Programmes et droits de diffusion	7.1.2	508,2	505,8
Autres stocks		13,2	15,1
Clients et autres débiteurs	7.2.1	1 205,0	1 141,9
Actifs d'impôt courants		4,8	17,6
Autres actifs financiers courants		0,3	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.5.1	105,3	117,3
Total actifs courants		1 836,8	1 799,9
Actifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 344,1	3 255,3
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)		(126,3)	(27,5)

⁽¹⁾ Retraité en application de la norme IFRS 16.

BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2019.12	2018.12 ⁽¹⁾
Capital	7.4.1	42,0	42,0
Primes et réserves		1 365,6	1 405,2
Résultat consolidé de l'exercice		154,8	127,4
Total capitaux propres part du groupe		1 562,4	1 574,6
Participations ne donnant pas le contrôle		1,7	0,6
Total capitaux propres		1 564,1	1 575,2
Dettes financières non courantes	7.5.1	200,1	126,9
Obligations locatives non courantes	7.5.3	79,4	84,8
Provisions non courantes	7.3.7	50,9	41,1
Passifs d'impôt non courants	5.11	47,1	43,7
Total passifs non courants		377,5	296,5
Dettes financières courantes	7.5.1	31,5	17,9
Obligations locatives courantes	7.5.3	20,1	18,6
Fournisseurs et autres créditeurs	7.2.2	1 335,9	1 326,9
Provisions courantes	7.2.3	14,8	20,2
Passifs d'impôt courants		-	-
Autres passifs financiers courants		0,2	-
Total passifs courants		1 402,5	1 383,6
Passifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 344,1	3 255,3

⁽¹⁾ Retraité en application de la norme IFRS 16.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Réserve de conversion	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017 ⁽¹⁾		16,4	-	1 545,5	-	(16,4)	1 587,5	(0,1)	1 587,4
Impact IFRS 16 sur capitaux propres à l'ouverture ⁽²⁾		-	-	(0,8)	-	-	(0,8)	(1,9)	(2,7)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017		16,4	-	1 544,7	-	(16,4)	1 586,7	(2,0)	1 584,7
RETRAITE									
Augmentation de capital (exercice de stock-options)		0,4	-	-	-	-	0,4	-	0,4
Paiements fondés sur des actions		-	-	4,3	-	-	4,3	-	4,3
Rachat d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	(73,5)	-	-	(73,5)	-	(73,5)
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	(67,9)	-	-	(67,9)	1,6	(66,3)
Total opérations avec les actionnaires		0,4	-	(137,1)	-	-	(136,7)	1,6	(135,1)
Résultat net consolidé		-	-	127,4	-	-	127,4	0,5	127,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	(5,3)	(5,3)	-	(5,3)
Autres opérations (périmètre et divers)		-	-	2,5	-	-	2,5	0,5	3,0
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018		16,8	-	1 537,5	-	(21,7)	1 574,6	0,6	1 575,2
RETRAITE									

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Réserve de conversion	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018		16,8	-	1 537,5	-	(21,7)	1 574,6	0,6	1 575,2
RETRAITE									
Augmentation de capital (exercice de stock-options)		3,4	-	-	-	-	3,5	-	3,5
Paiements fondés sur des actions		-	-	2,8	-	-	2,8	-	2,8
Rachat d'actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres		-	-	(3,4)	-	-	(3,5)	-	(3,5)
Dividendes versés		-	-	(84,0)	-	-	(84,0)	-	(84,0)
Autres opérations avec les actionnaires		-	-	(74,3)	-	-	(74,3)	0,7	(73,6)
Total opérations avec les actionnaires		3,4	-	(158,9)	-	-	(155,5)	0,7	(154,8)
Résultat net consolidé		-	-	154,8	-	-	154,8	0,4	155,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	(32,8)	(32,8)	-	(32,8)
Autres opérations (périmètre et divers)		-	-	21,3	-	-	21,3	-	21,3
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019		20,2	-	1 554,7	-	(54,5)	1 562,4	1,7	1 564,1

⁽¹⁾ Retraité des dispositions des normes IFRS 15 et IFRS 9, appliquées par le Groupe au 1er janvier 2018.

⁽²⁾ Impact des dispositions de la norme IFRS 16, appliquée par le Groupe au 1^{er} janvier 2019 de manière rétrospective complète (voir note 2.5.1).

Se reporter à la note 7-4 « Capitaux propres » pour le détail des variations

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1	Faits marquants de l'exercice 2019	10
2	Principes et méthodes comptables	11
2-1.	<i>Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers</i>	11
2-2.	<i>Nouvelles normes IFRS</i>	11
2-3.	<i>Changements de méthode comptable</i>	11
2-4.	<i>Jugements et recours à des estimations</i>	12
2-5.	<i>Impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture et le compte de résultat</i>	12
3	Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession	14
3-1.	<i>Variations significatives du périmètre en 2019</i>	15
3-2.	<i>Rappel des variations significatives du périmètre 2018</i>	16
4	Information sectorielle	18
4-1.	<i>Information par secteur d'activité</i>	19
4-2.	<i>Information par secteur géographique</i>	20
5	Notes sur le compte de résultat	20
5-1.	<i>Produits de l'activité</i>	20
5-2.	<i>Achats consommés et variation de stocks</i>	22
5-3.	<i>Charges de personnel</i>	22
5-4.	<i>Charges externes</i>	23
5-5.	<i>Impôts et taxes</i>	23
5-6.	<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	24
5-7.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	24
5-8.	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	24
5-9.	<i>Autres produits et charges financiers</i>	25
5-10.	<i>Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers</i>	25
5-11.	<i>Impôts sur le résultat</i>	26
6	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	29
6-1.	<i>Définition de la trésorerie</i>	29
6-2.	<i>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</i>	29
6-3.	<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	30

7	Notes sur le Bilan	31
7-1.	<i>Droits audiovisuels et droits de diffusion</i>	31
7-2.	<i>Actifs et passifs circulants</i>	34
7-3.	<i>Actifs et passifs non courants</i>	36
7-4.	<i>Capitaux propres</i>	49
7-5.	<i>Endettement financier net et passifs financiers</i>	53
8	Gestion des risques	57
8-1.	<i>Politique de gestion du capital</i>	57
8-2.	<i>Politique de gestion des risques financiers</i>	57
9	Autres notes annexes	66
9-1.	<i>Engagements hors bilan</i>	66
9-2.	<i>Informations sur les parties liées</i>	67
9-3.	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	68
9-4.	<i>Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées</i>	69
9-5.	<i>Périmètre de consolidation détaillé</i>	69

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Faits marquants de l'exercice 2019

1-1. Acquisition du groupe De Mensen

Le 28 février 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 60% du capital du groupe belge De Mensen (production audiovisuelle en Belgique) pour un prix de 19,2 millions d'euros. Le groupe De Mensen est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} mars 2019.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et le groupe Newen dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 40% du capital, entre 2022 et 2028.

En date de prise de contrôle, l'impact sur l'endettement net était de 29 millions d'euros, y compris l'engagement d'acquisition des 40% du capital restant et la trésorerie nette acquise.

Après allocation du prix, un goodwill partiel a été comptabilisé pour 13,8 millions d'euros.

Voir la note 3 – variations du périmètre de consolidation.

1-2. Cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping

Le groupe TF1 a cédé le 11 avril 2019 les activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping à M. Jérôme Dillard, son ancien directeur général, entrepreneur indépendant, spécialiste reconnu du télé-achat. Le groupe TF1 s'est engagé à poursuivre la diffusion des émissions de télé-achat sur ses antennes sur les cinq prochaines années.

Cette opération conduit à la déconsolidation des entités Téléshopping et Topshopping au 1^{er} avril 2019.

1-3. Acquisition du groupe Première Bobine (Reel One)

Le 4 octobre 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 51% du capital du groupe Première Bobine (Reel One), acteur majeur canadien de la distribution de fictions, opérant sur le marché nord-américain et à l'international pour un prix de 32,4 millions d'euros. Le groupe développe et commercialise des programmes pour les plus grandes chaînes américaines et européennes, ainsi que pour les plateformes SVOD.

Le groupe Première Bobine (Reel One) est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} octobre 2019. Première Bobine Inc détient 25% des entités de production du groupe Champlain, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et le groupe Newen dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 49% du capital, entre 2022 et 2026.

En date de prise de contrôle, l'impact sur l'endettement net était de 78,1 millions d'euros, y compris l'engagement d'acquisition des 49% du capital restant et la trésorerie nette acquise.

Après allocation du prix, un goodwill partiel a été comptabilisé pour 14,3 millions d'euros (21,8 millions de CAD), à titre provisoire..

Voir la note 3 – variations du périmètre de consolidation.

2 Principes et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré au début de chacune des notes correspondantes.

2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées.

Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n°2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

2-2. Nouvelles normes IFRS

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, ainsi que les nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2019.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2019 sont :

✓ IFRS 16 : contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" appelée à remplacer IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation et a retenu l'approche rétrospective avec présentation d'une année comparative pour sa première application.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan au 31 décembre 2017, les périodes intermédiaires 2018 et l'exercice 2018 sont présentés en note 2.6.

✓ IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation et a entrepris une évaluation des conséquences éventuelles de son application. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les impacts de l'application de cette interprétation sur les états financiers au 31 décembre 2018 ne sont pas matériels.

2-3. Changements de méthode comptable

En 2019, le Groupe n'a pas procédé à d'autres changements de méthodes comptables que ceux présentés au § 2.2.

2-4. Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : *goodwill* (cf. note 7-3-1), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7-1), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 5-1), impôts différés en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices (cf. note 5-11), des provisions (litiges et contentieux, etc.) (cf. notes 7-2-3 et 7-3-7), des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux (cf. note 7-5-3)), indemnités fin de carrière (cf. note 7-3-7).

2-5. Impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture et le compte de résultat

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers du Groupe, ainsi que les principaux indicateurs de performance au titre de l'exercice 2018.

IFRS 16 remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et supprime, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ».

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas tenir compte des contrats de location dont le terme est inférieur à douze mois, ni ceux portant sur un actif de moins de cinq mille euros. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives (services) du contrat. L'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles est une option de la norme que le Groupe a choisi de ne pas retenir.

Les impacts sur les bilans au 31 décembre 2017 (retraité d'IFRS 15 et d'IFRS 9) et 2018 ainsi que les périodes intermédiaires 2018 sont présentés ci-après, et concernent principalement la constatation d'un droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des baux immobiliers. La durée de location correspond à la période non résiliable complétée, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Elle est en général de neuf ans concernant les contrats français portant sur des biens immobiliers.

La norme IFRS 16 se traduit par une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2017 de 2,7 millions d'euros nets d'impôts différés.

2-5-1. Impacts sur le bilan et le compte de résultat

(en millions d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	2017.12	2018.03	2018.06	2018.09	2018.12
Charges externes (retraitement charges de loyer)		4,5	9,4	14,8	20,1
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(3,8)	(7,9)	(12,5)	(17,1)
Résultat opérationnel courant - impacts IFRS 16	-	0,7	1,5	2,3	3,0
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(1,0)	(2,0)	(3,0)	(4,0)
Endettement financier net - impacts IFRS 16	-	(1,0)	(2,0)	(3,0)	(4,0)
Impôt différé		0,1	0,2	0,2	0,3
Résultat net - impacts IFRS 16	-	(0,2)	(0,3)	(0,5)	(0,7)

(en millions d'euros)

ACTIF	2017.12	2018.03	2018.06	2018.09	2018.12
Droits d'utilisation des actifs loués (valeur brute)	142,8	142,9	152,3	152,3	158,4
Droits d'utilisation des actifs loués (amortissement)	(39,9)	(43,7)	(51,0)	(55,4)	(60,2)
Actif non courant - impacts IFRS 16	102,9	99,2	101,3	96,9	98,2
TOTAL ACTIF - IMPACTS IFRS 16	102,9	99,2	101,3	96,9	98,2
PASSIF					
Réserves de consolidation	(2,7)	(2,7)	(2,8)	(2,8)	(2,8)
Résultat de l'exercice		(0,2)	(0,3)	(0,5)	(0,6)
Capitaux propres - impacts IFRS 16	(2,7)	(2,9)	(3,1)	(3,3)	(3,4)
Obligations locatives non courantes	92,6	88,9	88,9	84,7	84,8
Impôt différé passif	(1,4)	(1,5)	(1,7)	(1,7)	(1,7)
Passifs non courants - impacts IFRS 16	91,2	87,4	87,2	83,0	83,1
Obligations locatives courantes	14,4	14,7	17,1	17,2	18,6
Passifs courants - impacts IFRS 16	14,4	14,7	17,1	17,2	18,6
TOTAL PASSIF - IMPACTS IFRS 16	102,9	99,2	101,2	96,9	98,2

3 Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3 (ex : impôt différé).

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »), ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du *goodwill* « partiel »), l'écart venant ajuster le goodwill des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7-3-1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

La prise en compte des effets de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation est une méthode transitoire acceptée et pourra évoluer l'année prochaine selon la pratique de place.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 13, cf. note 7-3-6) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2019 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9-5.

3-1. Variations significatives du périmètre en 2019

✓ **Prise de contrôle du groupe De Mensen**

Le 28 février 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 60% du capital du groupe belge De Mensen (production audiovisuelle en Belgique). Le groupe De Mensen est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} mars 2019.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 40% du capital, entre 2022 et 2028. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill partiel de 13,8 millions d'euros, après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commande (cf. note 7-3-21) et des impôts différés correspondants (cf. note 5-11-2).

✓ **Cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping**

Le groupe TF1 a annoncé le 30 janvier 2019 être entré en négociations exclusives concernant la cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping avec M. Jérôme Dillard, son ancien directeur général, entrepreneur indépendant, spécialiste reconnu du télé-achat. Le groupe TF1 s'est engagé à poursuivre la diffusion des émissions de télé-achat sur ses antennes sur les cinq prochaines années. L'accord de cession a été signé le 15 mars 2019 et la cession des titres a été réalisée le 11 avril 2019.

Cette opération conduit à la déconsolidation des entités Téléshopping et Topshopping au 1^{er} avril 2019. La contribution du sous-ensemble cédés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe au 31 mars 2019 sont respectivement de 20,2 millions d'euros et d'environ 1 million d'euros. L'impact de cette cession sur les comptes du groupe est non significatif.

✓ **Prise de contrôle du groupe Première Bobine (Reel One)**

Le 4 octobre 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 51% du capital du groupe Première Bobine (Reel One), acteur majeur canadien de la distribution de fictions, opérant sur le marché nord-américain et à l'international. Le groupe développe et commercialise des programmes pour les plus grandes chaînes américaines et européennes, ainsi que pour les plateformes SVOD.

Le groupe Première Bobine (Reel One) est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} octobre 2019. Première Bobine Inc. détient 25% des entités de production du groupe Champlain, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et le groupe Newen dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 49% du capital, entre 2022 et 2026. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill partiel de 14,3 millions d'euros (21,8 millions de CAD) à titre provisoire, après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commande et relations clientèles (cf. note 7-3-2) et des impôts différés correspondants (cf. note 5-11-2).

3-2. Rappel des variations significatives du périmètre 2018

✓ Prise de contrôle du groupe aufeminin

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes, le groupe TF1 a pris le contrôle exclusif du groupe aufeminin le 27 avril 2018 via l'acquisition de 78,07% de son capital et 77.94% de ses droits de vote. Au 30 avril 2018, le groupe aufeminin a été consolidé en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à hauteur de 78,74%, après prise en compte de l'engagement d'achat du Groupe sur 0,67% de titres complémentaires.

La réalisation de cette opération a été effectuée pour un prix de 39,47 euros par action, soit un prix d'acquisition total de 294,1 millions d'euros.

Puis, le groupe TF1 a poursuivi sa politique de montée au capital du groupe aufeminin, notamment au travers d'une OPA initiée le 14 juin 2018 et finalisée le 4 juillet 2018 et d'une OPR-RO initiée le 19 octobre et finalisée le 1^{er} novembre 2018 pour atteindre 100% de détention en novembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le groupe TF1 consolide le groupe aufeminin à hauteur de 100%.

Cette opération a généré un goodwill partiel de 204,9 millions d'euros, après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de marques, de relation clientèle (cf. note 7-3-2) et des impôts différés correspondants (cf. note 5-11-2).

Le montant des frais liés à cette acquisition comptabilisés sur 2017 et 2018 s'élève à environ 5 millions d'euros.

Suite à l'acquisition du groupe aufeminin, le groupe a été amené à revoir sa présentation des informations sectorielles et présente depuis la clôture du 30 juin 2018 un nouveau secteur « Digital » (Unify). (cf. note 4 - secteurs opérationnels).

✓ Prise de contrôle du groupe Gammed

Le 9 novembre 2018, le groupe TF1 a pris le contrôle du groupe Gammed, régie publicitaire internet, via une prise de participation à hauteur de 60% de son capital et de ses droits de vote.

Les entités du groupe Gammed sont intégrées globalement à partir du 1^{er} novembre 2018 dans le secteur « Digital ». Le goodwill partiel provisoire constaté sur cette opération, après allocation réalisée à l'aide d'un expert indépendant, s'élève à 9,9 millions d'euros.

L'acquisition s'accompagne de la signature d'un pacte d'actionnaires qui accorde notamment la possibilité aux actionnaires minoritaires de céder leur participation de 40% à TF1 en 3 étapes entre 2019 et 2022. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

✓ Prise de contrôle de Doctissimo

Le 10 octobre 2018, le groupe TF1 a pris le contrôle de Doctissimo (exploitation et monétisation d'un site internet de santé et bien-être) via une prise de participation à hauteur de 100% de son capital et de ses droits de vote. Doctissimo est intégré globalement à partir du 1^{er} octobre 2018 dans le secteur « Digital ».

Cette opération a généré un goodwill partiel de 9,1 millions d'euros, après allocation réalisée à l'aide d'un expert indépendant, ainsi que la comptabilisation d'une marque non amortissable et l'impôt différé associé.

✓ Prise de contrôle du groupe Pupkin

Le 10 juillet 2018, le groupe Newen a pris le contrôle du groupe néerlandais Pupkin (production de fictions) via une prise de participation à hauteur de 60% de son capital et de ses droits de vote.

Les entités du groupe Pupkin sont intégrées globalement à partir du 1^{er} juillet 2018 dans le secteur « studios et divertissements ». Le goodwill partiel constaté sur cette opération s'élève à 2,7 millions d'euros après allocation réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

L'acquisition s'accompagne de la signature d'un pacte d'actionnaires, qui accorde notamment la possibilité aux actionnaires minoritaires de céder leur participation de 40% à Newen en deux étapes entre 2021 et 2024. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

✓ **Prise de contrôle de Studio 71 France**

En début d'année, le groupe TF1 a pris le contrôle exclusif de Studio 71 France, dont il détient désormais 51% du capital et qui est, en conséquence, consolidé en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2018, et qui a été reclassé dans le nouveau secteur « Digital ».

Cette opération a généré un goodwill définitif de 8,2 millions d'euros.

4 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actifs correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

A dater du 1er avril 2018, suite à l'acquisition par le groupe TF1 du groupe aufeminin dans le cadre de sa stratégie d'investissement dans les activités digitales, les secteurs opérationnels du Groupe sont désormais les suivants :

Antennes

Le secteur Antennes est constitué de l'ensemble des chaînes TV et sites internet du Groupe. Les revenus de ces activités sont issus de la vente d'espaces publicitaires et des rémunérations perçues auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe telles que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé, ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes, et de ses sites internet.

Studios et divertissements

Ce secteur regroupe deux sous-secteurs :

Les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à commercialiser des droits audiovisuels, musicaux, licences, marques, pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe. Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tout autre droit d'exploitation en France et à l'international incluant les revenus Vidéo (physique et on-line).

Bien que réparties sur les différentes étapes de la chaîne de valeur, ces activités, portées par TF1 Studios, Newen Studios et TF1 Entertainment, partagent les mêmes modèles économiques sur des marchés de plus en plus intégrés.

Plus spécifiquement, TF1 Studios et Newen Studios exploitent des types de droits audiovisuels complémentaires, et s'adressent tous les deux au marché des diffuseurs de droits TV et vidéo français et européen.

A ce titre, la Direction du Groupe juge pertinent de suivre globalement la performance financière de ces activités.

Les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping sont regroupées dans ce secteur compte tenu de leur contribution au regard du total du groupe TF1. Comme mentionné en note 1 Faits marquants les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping ont été cédées sur le T2 2019

Digital

Le secteur Digital regroupe, d'une part, les activités d'édition de contenus et de communautés thématiques via internet, la monétisation des audiences digitales générées et le développement d'offres physiques à destination de ces publics (achats de boxes, magazines, événements ...), et d'autre part des activités d'agences et de marketing digital.

Les activités de création de contenus comprennent notamment les activités de création et d'achat d'audiences, via des contenus thématiques mis en ligne et le développement de marques, la constitution et l'animation de communautés digitales par thème, le développement et la diffusion de talents via les chaînes vidéo sur internet (Multi Channel Network « MCN »). Leur monétisation est réalisée via la commercialisation d'espaces publicitaires digitaux, au travers de contrats de régie de gré à gré et de plateformes d'enchères programmatiques, et la commercialisation de boxes physiques, de magazines et d'événements physiques avec le concours d'annonceurs.

Parallèlement, les activités d'agences et de marketing digital regroupent toutes les prestations de services à destination des annonceurs digitaux, telles que notamment les prestations d'agences publicitaires, le développement et le ciblage d'audience via les sites de e-commerce et les réseaux sociaux, et les services d'affiliation.

Les activités existantes reclassées au T2 2018 dans le secteur Digital sont celles de TF1 Digital Factory, Studio 71 France et Vertical Station (ex MinuteBuzz), issues du secteur « Antennes », et celles de Neweb issues du secteur « Studios et Divertissements ». Les parts du goodwill des secteurs d'origine affectées aux activités transférées ont été réallouées au nouveau secteur au T2 2018. Celles-ci ont été calculées sur la base de leurs valeurs relatives, ou en cas d'acquisition récente, déterminées sur la base de leur valeur initiale. Les valeurs relatives utilisées sont les valeurs recouvrables.

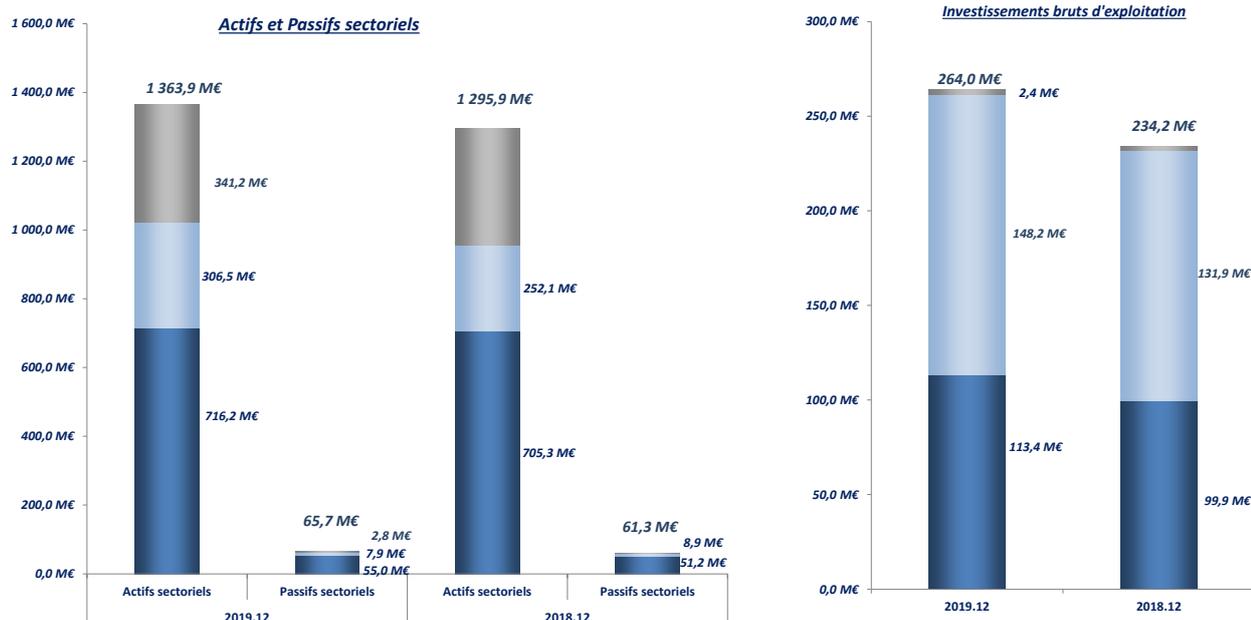
Au vu du caractère peu significatif des impacts des reclassements effectués sur la présentation des comptes sectoriels du premier trimestre 2018, le changement de présentation de ces entités au sein de l'information sectorielle a été appliqué prospectivement à partir du 31 mars 2018.

Information par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	ANTENNES		STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS		DIGITAL		TOTAL GROUPE TF1	
	2019.12	2018.12	2019.12	2018.12	2019.12	2018.12	2019.12	2018.12
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL								
Chiffre d'affaires des secteurs	1 806,4	1 789,6	398,4	424,2	174,2	116,1	2 379,0	2 329,9
Eliminations opérations intersecteurs	(32,2)	(25,9)	(8,4)	(15,6)	(1,1)	(0,1)	(41,7)	(41,6)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 774,2	1 763,7	390,0	408,6	173,1	116,0	2 337,3	2 288,3
<i>Dont Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	<i>1 567,4</i>	<i>1 588,2</i>	<i>0,0</i>	<i>2,4</i>	<i>90,6</i>	<i>71,6</i>	<i>1 658,0</i>	<i>1 662,2</i>
<i>Dont Chiffre d'affaires Autres</i>	<i>206,8</i>	<i>175,5</i>	<i>390,0</i>	<i>406,2</i>	<i>82,5</i>	<i>44,4</i>	<i>679,3</i>	<i>626,1</i>
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (*)	185,5	151,0	57,9	35,5	11,7	12,3	255,1	198,8
<i>% marge opérationnelle contributive Groupe</i>	<i>10,5%</i>	<i>8,6%</i>	<i>14,8%</i>	<i>8,7%</i>	<i>6,8%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,9%</i>	<i>8,7%</i>
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	(0,3)	0,5	(0,1)	(0,1)	(5,7)	(0,2)	(6,1)	0,2
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
ELEMENTS BILANTIELS								
Actifs sectoriels non courants	716,2	705,3	306,5	252,1	341,2	338,5	1 363,9	1 295,9
Passifs sectoriels	55,0	51,2	7,9	8,9	2,8	1,2	65,7	61,3
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	11,4	10,3	0,9	0,9	-	9,6	12,3	20,8
Investissements bruts d'exploitation	113,4	99,9	148,2	131,9	2,4	2,4	264,0	234,2

(*) Le résultat opérationnel courant 2018 est retraité en l'application d'IFRS 16.

Légende :

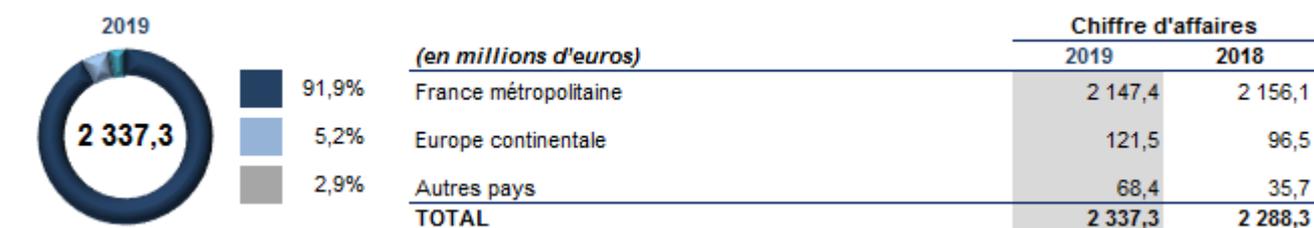


Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation des actifs loués).

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

4-1. Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine (cf. graphique infra) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent.



Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont peu significatifs.

5 Notes sur le compte de résultat

5-1. Produits de l'activité

Méthode comptable :

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus soit lorsque l'obligation de performance du service rendu est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. Le contrôle se définit comme la capacité de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

Pôle Antennes

- **Recettes publicitaires** : Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
 - **Chaînes du Groupe** : Les ventes d'espaces publicitaires sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience par campagne (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur.
Lorsque le Groupe recourt à des régies tierces pour commercialiser ses espaces publicitaires, dont il conserve le contrôle comme en Suisse et en Belgique, il considère agir comme principal et comptabilise en chiffre d'affaires du Groupe les ventes brutes des commissions facturées par les partenaires.
 - **Supports externes**: Concernant les ventes d'espaces publicitaires sur des supports n'appartenant pas au Groupe, ce dernier agit comme agent commercial des espaces publicitaires mis à sa disposition et, à ce titre, ne retient en chiffre d'affaires que sa commission de régie.
- **Autres recettes** :
 - **Revenus de distribution des chaînes thématiques** : la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
 - **Revenus de distribution des chaînes en clair** : Le Groupe TF1 commercialise auprès des opérateurs TV et télécom une offre « TF1 Premium » qui inclut la mise à disposition du signal des chaînes en clair ainsi que différents services et contenus complémentaires (catch-up enrichie, start-over, chaîne bonus...) qui est facturée aux opérateurs. Dans ce cadre, les opérateurs facturent des frais de transport de ces contenus et services. Le groupe considère avoir un rôle d'agent sur cette prestation de transport et enregistre ses revenus nets des frais de transport.
 - **Autres revenus** : Les autres revenus sont également composés du chiffre d'affaires « interactivité ». Dans le cadre de l'activité "interactivité" du groupe, le téléspectateur a la possibilité de jouer ou de voter lors des émissions diffusées sur l'Antenne de TF1. Le chiffre d'affaires perçu est comptabilisé au réel en brut en fonction des appels reçus et les commissions facturées par les opérateurs téléphoniques sont enregistrées en charges, le groupe ayant la maîtrise de la programmation des créneaux "interactivité ».

Pôle Studio et divertissements

- **Production et vente de droits audiovisuels** : Les ventes de droits audiovisuels acquis ou produits sont constatées à la date d'ouverture des droits. Le groupe fait appel aux fournisseurs d'accès à internet pour mettre à disposition des services de vidéos à la demande (VOD). Le chiffre d'affaires VOD est enregistré net des commissions prélevées par les fournisseurs d'accès, selon les relevés que ceux-ci ont transmis.
Le chiffre d'affaires lié aux ventes physiques de DVD est enregistré lors de l'achat par le client final, au prix de cession aux réseaux de distribution.
- **Revenus vente à distance, jeux musique spectacles** : Le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est reconnu à la date de livraison au client et est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de mandats de distribution.-
Les autres produits de l'activité incluent également les redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Pôle digital

- **Recettes publicitaires** : Les contenus des sites du pôle génèrent une audience, qui est monétisée auprès des annonceurs. Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les pages et bannières publicitaires prévues au contrat ont été vues. Lorsque le groupe fait appel à une régie publicitaire tierce ou à une plateforme programmatique de mise aux enchères tierces, cette dernière prélevant une commission avant d'en reverser le solde au groupe, le groupe comptabilise le chiffre d'affaires en net des commissions facturées par les partenaires.
- **Social e-commerce** : Le groupe a également développé des offres physiques à destination de ses communautés (achats de boxes, magazines, événements...). Le chiffre d'affaires résultant des ventes d'offres physiques est reconnu à la date de livraison au client.
- **Recettes agences et marketing digital** : Les recettes issues de ces activités sont présentées en net des achats média et autres coûts, réalisés directement pour le compte des clients bénéficiaires de la prestation rendue.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

2019.12		(en millions d'euros)	2019.12	2018.12	Var M€	Var %	
 <p>2 337,3</p>	67,1%	Recettes publicitaires	1 567,4	1 588,2	(20,8)	-1%	
	8,8%	Autres recettes	206,8	175,5	31,3	18%	
	Antennes			1 774,2	1 763,7	10,5	1%
	11,3%	Production / Vente de droits audiovisuels	263,2	253,0	10,2	4%	
	5,4%	Revenus jeux, musique, spectacles, vente à distance	126,8	155,6	(28,8)	-19%	
	Studios et Divertissements			390,0	408,6	(18,6)	-5%
	5,8%	Editeurs (contenus digitaux, social e-commerce)	135,8	96,4	39,4	41%	
1,6%	Business solution/marketing digital	37,3	19,6	17,7	90%		
Digital			173,1	116,0	57,1	49%	
Chiffre d'affaires total			2 337,3	2 288,3	49,0	2%	

En 2019, les variations des secteurs Studios et Divertissements et Digital sont principalement dues aux variations de périmètres de l'exercice.

Le carnet de commande des activités de production audiovisuelles s'élève à 143,4 millions d'euros à fin 2019 contre 55,7 millions d'euros à fin 2018.

5-2. Achats consommés et variation de stocks

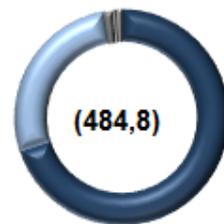
Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2019	2018
Consommation de production externe ⁽¹⁾	(696,0)	(671,7)
Achats, études et prestations de services	(194,5)	(203,5)
Achats de marchandises	(31,3)	(39,6)
Autres achats	(31,8)	(42,9)
Achats consommés et variation de stocks	(953,6)	(957,7)

⁽¹⁾ La consommation de production externe correspond notamment aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

5-3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

2019		(en millions d'euros)	2019	2018
 <p>(484,8)</p>	70,0%	Rémunérations du personnel	(339,3)	(321,1)
	27,2%	Charges sociales	(132,0)	(131,0)
	1,5%	Participation des salariés et intéressement	(7,4)	(11,6)
	0,6%	Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(2,8)	(5,7)
	0,7%	Autres charges de personnel	(3,3)	(1,3)
	Charges de personnel			(484,8)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 25,2 millions d'euros en 2019 (26 millions d'euros en 2018).

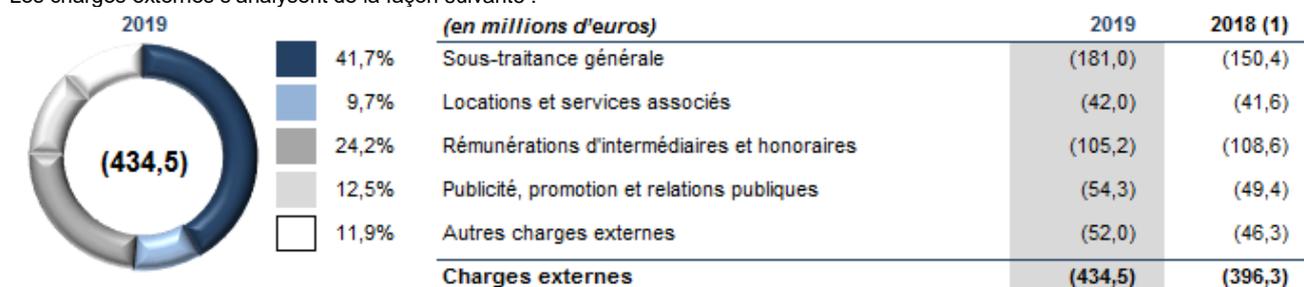
Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7-3-7) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites de la holding du groupe (TF1 SA), qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres, sont incluses dans les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions (cf. note 7-4-5).

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites d'autres sociétés du groupe, qualifiés de transactions de paiements fondées sur des actions, sont incluses dans les rémunérations du personnel.

5-4. Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :



(1) Retraité en application d'IFRS 16

5-5. Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :



5-6. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Production immobilisée et transferts de charges ⁽¹⁾	180,0	146,6
Reprises de provisions non utilisées	14,2	8,9
Subventions d'exploitation	13,2	9,7
Subventions d'investissement	24,1	27,6
Gains de change	9,5	5,8
Autres produits <i>(dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Audiovisuel)</i>	50,9	54,9
Autres produits d'exploitation	291,9	253,5
Redevances et reversements ayants droit	(96,8)	(101,3)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1,5)	(1,8)
Pertes de change	(5,3)	(10,4)
Autres charges <i>(dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)</i>	(15,5)	(16,1)
Autres charges d'exploitation	(119,1)	(129,6)

(1) La variation du poste Production immobilisée et transfert de charges est principalement liée à l'accroissement de l'activité suite à la prise de contrôle du groupe De Mense.

5-7. Autres produits et charges opérationnels

Méthode comptable : Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

En 2018, les autres charges opérationnelles, d'un montant de 22,0 millions d'euros, correspondent à l'amortissement de la réévaluation des droits suite à l'allocation du prix d'acquisition de Newen Studios. A fin 2018, l'intégralité de la réévaluation des droits est amortie.

5-8. Coût de l'endettement financier net

Méthode comptable :

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couverture de change,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couverture de change,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Produits d'intérêts	0,1	0,1
Produits et revenus sur actifs financiers	0,6	0,1
Produits sur endettement financier	0,7	0,2
Charges d'intérêts sur dettes financières	(2,5)	(2,2)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	0,2	-
Charges sur endettement financier	(2,3)	(2,2)
Coût endettement financier net	(1,6)	(2,0)

5-9. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Dividendes	0,1	0,1
Profits sur actifs financiers ⁽¹⁾	0,3	5,8
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	-	0,1
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	1,0	1,0
Autres produits financiers	1,4	7,0
Pertes sur actifs financiers	(0,2)	(0,2)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	(0,2)	(0,1)
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(5,2)	(1,8)
Charges diverses ⁽²⁾	(2,3)	(0,1)
Autres charges financières	(7,9)	(2,2)

(1) Les profits constatés en 2018 proviennent essentiellement de la cession de la société Teads.

(2) Les charges diverses correspondent essentiellement à des pertes de change sur instruments financiers.

5-10. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat financier 2019	Résultat financier 2018	Résultat opérationnel 2019	Résultat opérationnel 2018
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	0,3	0,2	(6,8)	(11,2)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,1	5,6	-	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(8,6)	(4,0)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	0,1	0,1	(0,5)	2,2
Autres produits (charges) nets	-	0,9	-	0,1
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	(8,1)	2,8	(7,3)	(8,9)

5-11. Impôts sur le résultat

Méthode comptable :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5-11-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5-11-1-1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018 ⁽¹⁾
Impôt exigible	(80,2)	(63,4)
Impôt différé	(1,8)	15,5
Charge d'impôt totale	(82,0)	(47,9)

⁽¹⁾ Retraité en l'application d'IFRS 16

Conformément au vote par l'assemblée nationale en décembre 2019 de la Loi de Finance 2020, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif. Les taux utilisés sont compris entre 32,02% (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2020) et 25.83% (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

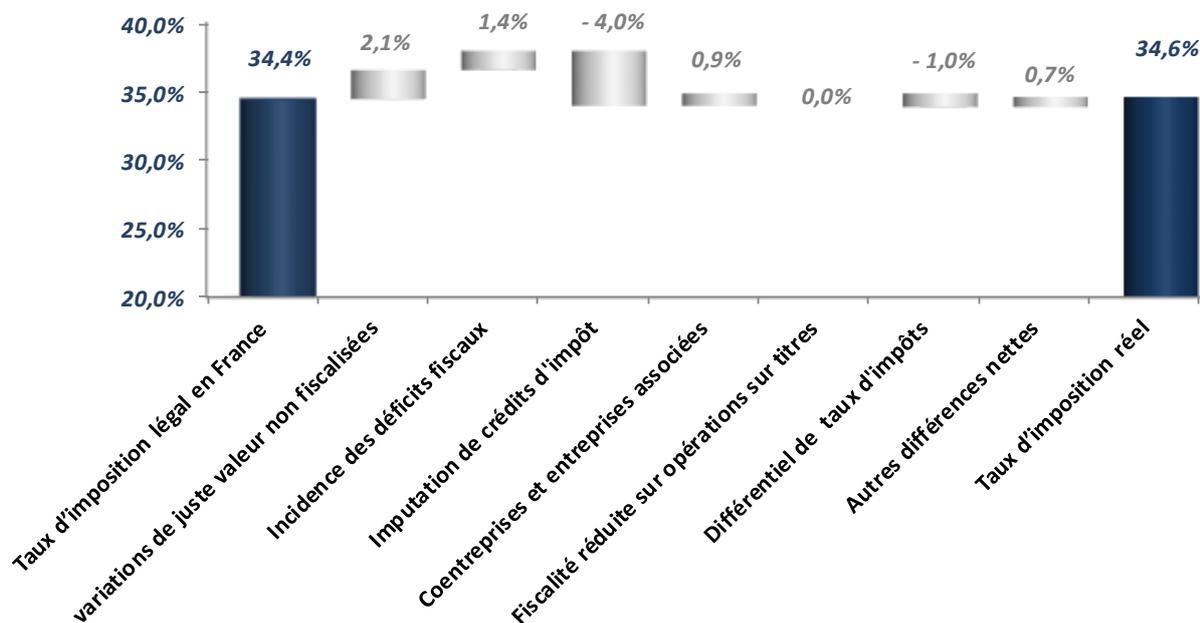
5-11-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018 (1)
Résultat net, part du groupe	154,8	127,9
Impôt sur les résultats	82,0	47,9
Intérêts minoritaires	0,4	0,6
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	237,2	176,4

⁽¹⁾ Retraité en l'application d'IFRS 16

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Rationalisation du taux d'impôt 2019



Rationalisation 2018	34,4%	1,6%	(1,1%)	(6,2%)	0,0%	(1,4%)	(1,0%)	0,8%	27,2%
----------------------	-------	------	--------	--------	------	--------	--------	------	-------

5-11-2. Actifs et passifs d'impôt différé

5-11-2-1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2019	2018 (1)
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	(43,7)	(38,1)
Constatés en capitaux propres	3,9	(1,3)
Constatés en résultat	(1,8)	15,5
Variation de périmètre et autres (2)	(5,5)	(19,8)
Impôts différés nets au 31 décembre	(47,1)	(43,7)

(1) Retraité en l'application d'IFRS 16

(2) En 2019, la variation est notamment liée aux exercices d'allocation du prix d'acquisition des groupes De Mensen, Première Bobine (Reel One) et Gamed (impôts différés sur la réévaluation des relations clients et carnets de commande), ainsi qu'à la cession de Téléshopping. En 2018, la variation est principalement liée à l'intégration du groupe Aufeminin et inclut les impôts différés sur la réévaluation des marques et des relations clients dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

5-11-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018 ⁽¹⁾
Provisions		
Provision sur programmes	0,9	0,6
Provision Indemnités de fin de carrière	12,2	10,1
Provision dépréciation des droits audiovisuels		0,6
Provision clients	0,6	0,5
Autres provisions	4,5	6,8
Participation des salariés	2,3	2,2
Reports déficitaires	1,0	3,7
Autres impôts différés actif	4,1	9,1
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(25,6)	(33,6)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(27,9)	(32,1)
Amortissements du siège social	(6,0)	(6,5)
Réévaluation d'actifs	(36,7)	(34,3)
Autres impôts différés passifs	(2,1)	(4,4)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	25,6	33,6
Impôts différés passifs	(47,1)	(43,7)
Impôts différés nets au 31 décembre	(47,1)	(43,7)

⁽¹⁾ Retraitement en l'application d'IFRS 16

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 12,6 millions d'euros (contre 12,8 millions d'euros en 2018) et correspondent à des reports déficitaires dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan.

5-11-2-3. Délai de récupération des impôts différés actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	13,4	-	12,2	(25,6)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

6-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie nette du Groupe est constituée des éléments suivants :

- La trésorerie brute, comprenant les disponibilités, dépôts à vue, équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et comptes courants passifs,
- L'endettement financier brut, comprenant les passifs financiers à long terme et à court terme,
- Les actifs financiers contractuellement affectés au remboursement de dettes financières.

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	105,3	117,3
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	-	(0,2)
Concours bancaires courants	(2,7)	(6,1)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	102,6	111,0

6-2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

6-2-1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

(en millions d'euros)	2019	2018
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	265,2	263,1
Immobilisations corporelles	17,7	16,2
Droit d'utilisation	19,1	17,1
Immobilisations financières	-	-
Provisions non courantes	0,1	0,2
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	302,1	296,6

⁽¹⁾ Inclut les dotations aux amortissements et provisions des droits audiovisuels (cf. note 7.1.1) et des immobilisations incorporelles (cf. note 7.3.2).

6-2-2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Variations de juste valeur	6,9	0,7
Paiements fondés sur des actions	2,8	5,7
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(0,1)	(0,1)
Subventions virées en résultat	(53,3)	(50,7)
Total autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(43,7)	(44,4)

6-2-3. Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Augmentation (diminution) des stocks nets	3,6	(98,9)
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	20,4	(69,9)
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	49,4	159,4
Diminution (augmentation) des autres passifs	(41,1)	(7,5)
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts	32,3	(16,9)

6-3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

6-3-1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Décassements nets sur acquisitions	(39,4)	(262,8)
Encaissements nets sur cessions	1,7	1,5
Incidence des variations de périmètre	(37,7)	(261,3)

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	13,0	63,7
Actifs financiers acquis	17,7	0,9
Autres actifs acquis	85,8	157,0
Intérêts minoritaires acquis	-	0,1
Autres passifs acquis	(71,7)	(116,6)
Actifs net acquis	44,8	105,2
QP actifs nets acquis (A)	24,4	89,8
Goodwill (B)	28,0	236,7
Décaissement (A) + (B)	52,4	326,5
Trésorerie acquise	13,0	63,7
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	-
Décaissement net	39,4	262,8

En 2019, les variations sur les postes trésorerie et équivalent de trésorerie acquis, autres actifs acquises et autres passifs acquis sont essentiellement dues à l'acquisition des groupes DeMensen et Première Bobine (Reel One) sur l'exercice (cf. faits marquants de l'exercice 2019 note 1.1).

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Encaissement	0,4	1,5
Trésorerie cédée	1,3	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	1,7	1,5

En 2019, les encaissements correspondent principalement à la cession de Téléshopping.

En 2018, les encaissements correspondent principalement à la cession de la participation de 47,85% dans Direct Optic.

7 Notes sur le Bilan

7-1. Droits audiovisuels et droits de diffusion

7-1-1. Droits audiovisuels

Méthode comptable :

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Droits Audiovisuels et TF1 Entertainment, les droits audiovisuels produits par Newen Studios ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts.
- parts de producteurs de fictions françaises produites par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse de la valeur économique de ces parts attendue.
- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

Évaluation / Jugement :

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

Les mouvements des exercices 2019 et 2018 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
31 décembre 2017	2 599,0	(2 261,8)	(166,4)	170,8
Augmentation	207,4	(180,8)	(98,2)	(71,6)
Diminution	(38,3)	34,7	31,3	27,7
Variation de périmètre et reclassement	13,6	4,9	(1,2)	17,3
Change				
31 décembre 2018	2 781,7	(2 403,0)	(234,5)	144,2
Augmentation	255,1	(211,2)	(93,9)	(50,0)
Diminution	(3,2)	0,6	57,2	54,6
Variation de périmètre et reclassement	60,6	(45,7)	(6,3)	8,6
Change				
31 décembre 2019	3 094,2	(2 659,3)	(277,5)	157,4

En 2019, la variation de périmètre inclut la reconnaissance de carnets de commande suite à l'allocation du prix d'acquisition du groupe De Mense (voir note 3.1 variations significatives du périmètre en 2019).

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



7-1-2. Programmes et droits de diffusion

Méthode comptable :

✓ Entrée au bilan :

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

✓ Règles de consommation :

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Règles par types de programmes		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

✓ Dépréciations et mise au rebut :

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

Évaluation / Jugement :

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

✓ Droits en sécurisation de grille :

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

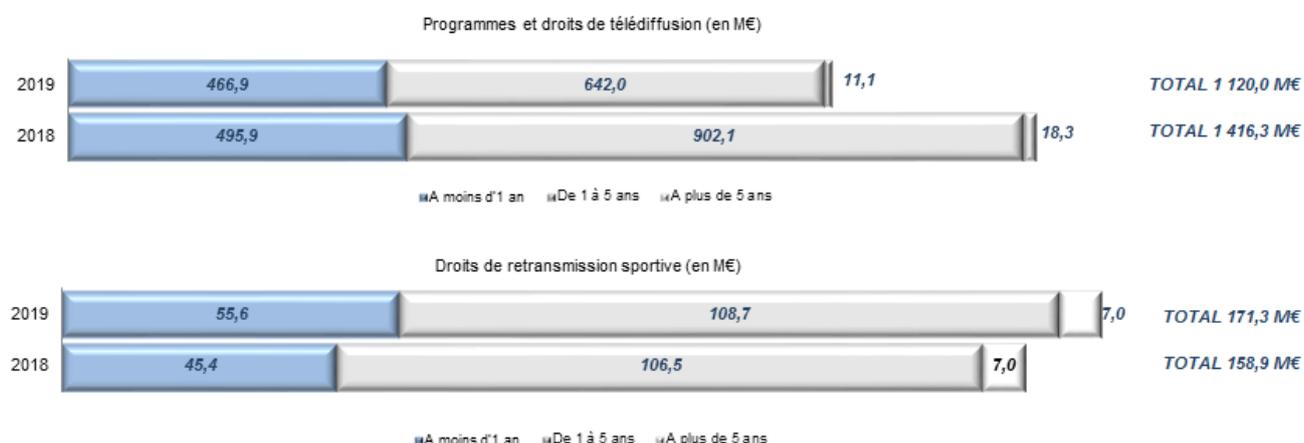
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
1^{er} janvier 2018	747,5	(149,7)	597,8
Variation nette	(81,2)	(11,0) ⁽¹⁾	(92,2)
Change			-
Variation de périmètre et reclassement	0,2	0,1	-
31 décembre 2018	666,4	(160,6)	505,8
Variation nette	(15,9)	18,4 ⁽²⁾	2,5
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2019	650,5	(142,2)	508,3

(1) dont 57,7 millions d'euros de dotations et 46,7 millions d'euros de reprises

(2) dont 49,3 millions d'euros de dotations et 67,7 millions d'euros de reprises

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2019 et 2018 est de respectivement 40,6 millions d'euros en USD et de 64,4 millions d'euros en USD.

En 2019, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 334,1 millions d'euros (contre 547,9 millions d'euros en 2018) et le GIE AD pour un montant de 647,1 millions d'euros (contre 727,5 millions d'euros en 2018). Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (171,1 millions d'euros en 2019 et 158,5 millions d'euros en 2018).

7-2. Actifs et passifs circulants

7-2-1. Clients et autres débiteurs

Méthode comptable :

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.

La dépréciation des créances commerciales est modélisée dans un modèle de pertes attendues dès leur comptabilisation initiale. Les créances clients du groupe étant sans composante de financement significatif, le groupe applique un modèle unique simplifié de pertes attendues à maturité pour toutes ses créances.

Valeur nette 2019		<i>(en millions d'euros)</i>				
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	
		2019	2019	2019	2018	
	57,7%	Clients et comptes rattachés	710,3	(14,6)	695,7	674,2
	12,8%	Avances fournisseurs ⁽¹⁾	155,2	(1,0)	154,2	185,0
	20,5%	Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	247,6	-	247,6	219,8
	6,6%	Créances diverses	210,7	(131,1)	79,6	45,1
	2,4%	Charges constatées d'avance	27,9	-	27,9	17,8
		Clients et autres débiteurs	1 351,7	(146,7)	1 205,0	1 141,9

⁽¹⁾ Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

⁽²⁾ Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Dépréciation au 1er janvier	(138,0)	(131,1)
Provisions complémentaires de l'exercice	(11,2)	(6,1)
Reprises sur créances passées en pertes	2,3	3,2
Recouvrement de l'exercice	0,5	3,3
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre, change et reclassements	(0,3)	(7,3)
Dépréciation au 31 décembre	(146,7)	(138,0)

7-2-2. Fournisseurs et autres créiteurs

7-2-2-1. Détail des fournisseurs et autres créiteurs

Méthode comptable :

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créiteurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



⁽¹⁾ Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

⁽²⁾ Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

⁽³⁾ Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

7-2-2-2. Soldes et variations des passifs des contrats

	Paiement upfront	Garanties de niveau d'audience sur campagne publicitaire	Ventes de droits non encore ouverts	Autres	Total
2018	13,2	3,9	9,5	3,9	30,5
Augmentation	12,2	2,9	2,6	13,1	30,8
Revenu comptabilisé au cours de la période	-13,2	-3,9	-9,5	-3,9	-30,5
2019	12,2	2,9	2,6	13,1	30,8

7-2-3. Provisions courantes

Méthode comptable :

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

Évaluation / Jugement :

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7-3-6).

Les provisions courantes pour 2019 peuvent se décomposer comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	TOTAL PROVISIONS COURANTES
1^{er} janvier 2019	3,1	4,1	2,9	10,1	20,2
Dotations	0,8	0,9	0,6	1,7	4,0
Reprises utilisées	(0,8)	(1,4)	-	(5,5)	(7,7)
Reprises non utilisées	(0,5)	-	-	(0,8)	(1,3)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,2)	-	(0,2)	(0,4)
31 décembre 2019	2,6	3,4	3,5	5,3	14,8

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

✓ **Plainte pour entente :**

Le groupe Canal Plus a déposé en 2014 une plainte contre les Groupes TF1, M6 et France Télévisions auprès de l'Autorité de la concurrence au titre de certaines pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'acquisition de droits relatifs aux œuvres cinématographiques d'expression originale française dites « de catalogue ». TF1 a été auditionné. TF1 a reçu une notification de griefs en février 2018. TF1 a produit ses observations en réponse le 26 avril 2018. Par décision du 27 mai 2019, l'autorité de la concurrence a décidé d'abandonner le grief notifié jugé non fondé. Le groupe Canal Plus a fait un recours en appel de cette décision, procédure en cours à date.

En juillet 2019, Molotov a saisi l'Autorité de la Concurrence d'une plainte contre TF1 et M6 d'abus de position dominante et d'entente. La procédure est en cours à ce jour.

A ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

7-3. Actifs et passifs non courants

Méthode comptable :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif après charges de loyer représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

Évaluation / Jugement :

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue à minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation :

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

7-3-1. Goodwill

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Antennes	Studios et Divertissements	Digital	TOTAL
Goodwill au 1^{er} janvier 2018	409,3	171,1	-	580,4
Acquisitions	8,3	4,3	224,1	236,7
Cessions	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Reclassement	(9,9)	(11,3)	21,2	-
Dépréciation	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2018	407,7	164,1	245,3	817,1
Acquisitions	-	28,1	-	28,1
Cessions	-	-	-	-
Change	-	0,7	-	0,7
Ajustement	-	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Reclassement	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2019	407,7	192,3	245,2	845,2

En 2019, les évolutions des *goodwill* Studios et divertissements proviennent des acquisitions décrites en « Faits Marquants » et correspondent principalement aux acquisitions de De Mensen et Première Bobine (Reel One), dont les *goodwill* provisoires (ou définitifs le cas échéant) ont été déterminés de la manière suivante :

	De Mensen	PBI (Reel One)
Prix d'acquisition	19,2	32,4
Actifs nets acquis hors GW :		
Actif non courant	(9,7)	(20,1)
Actif courant	(20,5)	(55)
Passif non courant	1,8	
Passif courant	22,0	50,5
Affectation du prix d'acquisition :		
Ecarts d'évaluation incorporels	(3,5)	(13,1)
Ecarts d'évaluation corporels	0	0
Passif écarts d'évaluation (ID et autres)	0,9	2,6
Part non acquise	3,6	17,4
Goodwill provisoire (ou définitif le cas échéant)	13,8	14,3
Change au 31/12/2019		0,7
Goodwill au 31/12/2019	13,8	15,0

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe TF1 a décidé, pour ces acquisitions, de ne pas réévaluer les intérêts minoritaires à la juste valeur, les *goodwill* sont en conséquence comptabilisés à l'actif du bilan en quote-part Groupe uniquement.

En 2019, les évolutions des *goodwill* proviennent des acquisitions décrites en « Faits Marquants ».

(en millions d'euros)	Secteur Antennes		Secteur Studios et Divertissements		Secteur Digital		TOTAL		
	Années	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Nombre d'UGT		1	1	3	3	1	-	5	4
UGT Antennes		407,7	407,7					407,7	407,7
UGT Newen / TF1 Studios				192,3	164,1	-	-	192,3	164,1
UGT TF1 Entertainment				-	-	-	-	-	-
UGT Téléshopping				-	-	-	-	-	-
UGT Digital				-	-	245,2	245,3	245,2	245,3
Total		407,7	407,7	192,3	164,1	245,2	245,3	845,2	817,1

Les tests de dépréciation auxquels les *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessous, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2019.

Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des 4 UGT Antennes, Newen et TF1 Studios, TF1 Entertainment, Digital, a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichaines, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du *Core Business TV* contenus (dont info) et publicité ;
 - l'exploitation d'une offre digitale performante notamment au travers le développement de l'offre Digital
 - la poursuite du *build-up* de Newen pour se renforcer dans la Production, en France et à l'étranger
 - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) via la refonte du site Mytf1 et la participation du groupe au projet Salto et de l'exploitation des datas

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2019 sont compris entre 1% et 2,5% en fonction des natures d'activités des UGT (taux compris entre 1,5% et 2% retenus en 2018). Les taux d'actualisation après impôt retenus à fin 2019 sont :

- Secteurs Antennes et Studios et divertissements : 6,14 % (6,01 % en 2018), son évolution s'explique notamment par la hausse des primes de risque.
- Secteur Digital : 7,85 %.

Ils ont été déterminés sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7-3 (sources des données : données de marché « Associés en Finances »).

Pour les 4 UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisés.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats de ces analyses sont présentés en regroupant les deux UGT du secteur Studios et Divertissements.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

2019	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de croissance perpétuelle
UGT Antennes	693 bp	-66%	-878 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	1 001 bp	-80%	-1 364 bp
UGT Digital	80 bp	-15%	-90 bp

2018	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes	808 bp	-73%
UGT regroupées Studios et Divertissements	899 bp	-77%

Pour l'UGT Antennes, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 084 millions d'euros à sa valeur comptable (1 485 millions d'euros à fin 2018).

Pour les UGT regroupées Studios et Divertissements, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 584 millions d'euros à sa valeur comptable (471 millions d'euros à fin 2018).

Pour l'UGT Digital, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait inférieure de 15 millions d'euros à sa valeur comptable.

7-3-2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7-1-1)

Méthode comptable :

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations,
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 7-3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques à durée de vie indéfinie⁽²⁾	Concessions, brevets et droits similaires	Autres⁽¹⁾	TOTAL
1^{er} janvier 2018	36,2	11,9	15,8	63,9
Augmentation	-	0,2	6,4	6,6
Dotations amortissements - provisions	-	(6,8)	(8,7)	(15,5)
Diminution	-	-	0,7	0,7
Variation de périmètre et reclassement	76,0	5,8	5,6	87,4
31 décembre 2018	112,2	11,1	19,8	143,1
Augmentation	-	0,9	13,9	14,8
Dotations amortissements - provisions	-	(5,3)	(11,6)	(16,9)
Diminution	-	(0,1)	1,5	1,4
Variation de périmètre et reclassement	-	0,3	12,4	12,7
31 décembre 2019	112,2	6,9	36,0	155,1
<i>dont valeur brute</i>	<i>112,2</i>	<i>69,5</i>	<i>74,5</i>	<i>256,2</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(68,1)</i>	<i>(33,0)</i>	<i>(101,1)</i>

- (1) En 2019, la variation de périmètre « Autres » est essentiellement due à la reconnaissance de relations clients et carnet de commande suite à l'allocation du goodwill des groupes Première Bobine (Reel One) (voir note 3.1 variations significatives du périmètre en 2019) et Gammed. En 2018, la variation de périmètre « Autres » est essentiellement liée à la reconnaissance de relations clients suite à l'allocation du goodwill du groupe aufeminin.
- (2) En 2018, la variation de périmètre des marques à durée de vie indéfinie est essentiellement due à la reconnaissance de marques suite à l'allocation du goodwill du groupe aufeminin et de Doctissimo en date de prise de contrôle.

Les tests de dépréciation auxquels les autres marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée en note 7-3, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2019.

7-3-3. Immobilisations corporelles

Méthode comptable :

- **Immobilisations corporelles détenues en propre**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2019 et 2018 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	TOTAL
1^{er} janvier 2018	61,9	73,8	15,3	24,8	1,4	177,2
Augmentation	-	5,3	5,6	15,2	6,0	32,1
Dotations amortissements - provisions	-	(3,2)	(6,4)	(7,5)	-	(17,1)
Diminution	-	0,1	(0,3)	(1,9)	-	(2,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	0,2	1,3	2,6	(2,7)	1,4
31 décembre 2018	61,9	76,2	15,5	33,2	4,7	191,5
Augmentation	-	0,1	6,7	18,4	4,2	29,4
Dotations amortissements - provisions	-	(3,3)	(6,1)	(8,7)	-	(18,1)
Diminution	-	0,1	-	(1,0)	-	(0,9)
Variation de périmètre et reclassement	2,9	0,8	0,4	3,8	(3,6)	4,3
31 décembre 2019	64,8	73,9	16,5	45,7	5,3	206,2
<i>dont valeur brute</i>	<i>64,8</i>	<i>113,0</i>	<i>167,1</i>	<i>151,0</i>	<i>5,3</i>	<i>511,2</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(39,1)</i>	<i>(150,6)</i>	<i>(105,3)</i>	<i>-</i>	<i>(305,0)</i>

7-3-4. Droits d'utilisation des actifs loués

Méthode comptable :

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation du groupe sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France, dont les durées sont généralement de neuf ans.

Le Groupe suivra l'évolution de la pratique de place relative à la décision de l'IFRIC du 26 novembre 2019 et étudiera les impacts sur les durées retenues dans le cadre de l'application d'IFRS 16.

Le détail des droits d'utilisation des actifs loués est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	TOTAL
Valeur Brute				
1^{er} janvier 2018	142,8	-	-	142,8
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Modifications de contrats de location et autres mouvements	12,4	-	-	12,4
31 décembre 2018	155,2	-	-	155,2
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	(2,1)	-	-	(2,1)
Modifications de contrats de location et autres mouvements	11,7	-	-	11,7
31 décembre 2019	164,8	-	-	164,8
Amortissement				
1^{er} janvier 2018	(39,9)	-	-	(39,9)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations et reprises	(17,1)	-	-	(17,1)
Modifications de contrats de location et autres mouvements	-	-	-	-
31 décembre 2018	(57,0)	-	-	(57,0)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	2,7	-	-	2,7
Dotations et reprises	(19,1)	-	-	(19,1)
Modifications de contrats de location et autres mouvements	2,4	-	-	2,4
31 décembre 2019	(71,0)	-	-	(71,0)
Valeur Nette				
31 décembre 2018	98,2	-	-	98,2
31 décembre 2019	93,8	-	-	93,8

7-3-5. Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

Méthode comptable :

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Vertical Station	Série Club	Autres ⁽¹⁾	TOTAL
1^{er} janvier 2018	9,6	10,8	1,8	22,2
Quote-part de résultat	(0,2)	0,5	(0,1)	0,2
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(1,3)	-	(1,3)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	(0,3)	(0,3)
Provision pour risque	-	-	-	-
31 décembre 2018	9,4	10,0	1,4	20,8
Quote-part de résultat	(0,5)	0,3	(0,9)	(1,1)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(0,5)	-	(0,5)
Variation de périmètre et reclassement	(8,9)	-	2,0	(6,9)
Provision pour risque	-	-	-	-
31 décembre 2019	-	9,8	2,5	12,3

⁽¹⁾ Dont principalement Nimbus Film (secteur opérationnel Studios et divertissement) pour 0,6 millions d'euros, Raise media investment (secteur opérationnel Antennes) pour 0,9 millions d'euros et Salto (secteur opérationnel Antennes) pour 0,4 millions d'euros.

Les coentreprises et les entreprises associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

7-3-6. Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les actifs financiers sont répartis entre les trois catégories suivantes : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par résultat, en fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, qui sont respectivement :

- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est autre.

De plus, la norme prévoit l'option, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, de comptabiliser les variations de leur juste-valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Cette option doit être prise instruments par instruments et est irrévocable.

Classification :

Le groupe détient des actifs financiers dans les catégories suivantes

- **Actifs financiers au coût amorti** : Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (qualification de « prêts basique »). Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- **Actifs financiers à la juste valeur**: Le Groupe classe dans cette catégorie les actifs financiers suivants :
 - **Instruments de capitaux propres détenus par le groupe**: Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cession. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du groupe. Aucun des titres de participation du groupe n'est détenu à des fins de transaction.
 - **Instruments dérivés (hors instrument de couverture désigné et efficace)** : Il s'agit d'instruments financiers détenus à des fins de transactions (autres modèles de gestion).

Évaluation / Jugement :

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

En application de ces principes, les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables (méthodes dites « des multiples » de chiffre d'affaires ou d'EBITDA) ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

Lorsque la juste-valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

La juste valeur des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est considérés comme la meilleure estimation de leur juste valeur.

7-3-6-1. Répartition des actifs financiers par catégorie :

2019 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier. (1)	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	26,1	2,1	9,1	III	37,3
Clients et autres débiteurs	1 205,0				1 205,0
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>			0,3	II	0,3
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,3				105,3

(1) Cf. note 7-3-6 paragraphe « Évaluation / Jugement »

2018 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier. (2)	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	3,9	1,5	35,1	III	40,5
Clients et autres débiteurs	1 141,9				1 141,9
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>			2,2	II	2,2
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117,3				117,3

(2) Cf. note 7-3-6 paragraphe « Évaluation / Jugement »

En 2019 et 2018, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

7-3-6-2. Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable :

Cette catégorie recouvre principalement des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du groupe. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat concernent les titres dont les domaines d'activité se rapprochent du cœur de métier du groupe.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Titres de participation	11,2	36,6
Créances rattachées aux titres de participation	-	-
Prêts ⁽¹⁾	22,8	0,5
Dépôts et cautionnements	3,3	3,4
Autres actifs financiers	37,3	40,5

(1) Les prêts sont constitués essentiellement par les financements de production octroyés par une filiale de Première Bobine Inc. aux sociétés de production audiovisuelles canadiennes du groupe Champlain, consolidées par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

- **Détail des titres de participation de sociétés non consolidées**

En 2019, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Déten-tion à la clô-ture	Actifs financiers à la juste valeur		
		JV par résultat	JV par OCI	
Studio71	6%		9,1	9,1
Autres		2,1	-	2,1
Titres de participation non consolidés		2,1	9,1	11,2

En 2019, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 26,5 millions d'euros, dont 18,4 millions d'euros au titre de Studio71.

En 2018, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Déten-tion à la clô-ture	Actifs financiers à la juste valeur		Total
		JV par résultat	JV par OCI	
Studio71	6%		27,5	27,5
Autres		1,5	7,6	9,1
Titres de participation non consolidés		1,5	35,1	36,6

En 2018, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidés ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour - 7,4 millions d'euros.

7-3-7. Provisions non courantes

Méthode comptable :

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

- **Provision pour indemnités de fin de carrière**

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation / Jugement :

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

Provisions pour risques sur engagements et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

Évaluation / Jugement :

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

7-3-7-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2019 et en 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour			TOTAL
	Indemnités de fin de carrière	Risques sur engagements et litiges ⁽¹⁾	Autres	
31 décembre 2017	36,9	1,9	-	38,8
Dotations	3,0	-	0,3	3,3
Reprises utilisées	(1,0)	(1,8)	-	(2,8)
Reprises non utilisées	(2,1)	-	-	(2,1)
Écarts actuariels	3,8	-	-	3,8
Variation de périmètre et reclassement	0,2	(0,1)	-	0,1
31 décembre 2018	40,8	-	0,3	41,1
Dotations	3,7	-	-	3,7
Reprises utilisées	(1,6)	-	-	(1,6)
Reprises non utilisées	(1,9)	-	-	(1,9)
Écarts actuariels	9,7	-	-	9,7
Variation de périmètre et reclassement	(0,3)	-	0,2	(0,1)
31 décembre 2019	50,4	-	0,5	50,9

⁽¹⁾ Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

7-3-7-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable :

Évaluation / Jugement : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7-3-6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

Principales hypothèses actuarielles

	2019	2018	2017	2016	2015
Taux d'actualisation (iboxxA10)	0,9%	2,1%	1,5%	1,7%	2,1%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	2,5%	2,7%	1,5%	1,7%	2,1%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2019 est de 2,6 %, stable par rapport à 2018 (2,5%). Conformément à la recommandation 2013-02 du CNCC, le taux de turnover utilisé pour le calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière doit prendre uniquement en compte les démissions. Les hypothèses de turnover ont par conséquent été actualisées en 2019, sur la base des démissions constatées lors des exercices précédents.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 9,7 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2019	2018
Coût des services rendus	(2,6)	(2,5)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,0)	(0,6)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(3,4)	(3,0)
<i>dont : charges de personnel</i>	<i>(3,4)</i>	<i>(3,0)</i>
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,1

Variations de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière 2019	Juste valeur des actifs du régime 2019	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
Montant à l'ouverture	47,5	(6,7)	40,8	36,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,6	-	2,6	2,5
Coût financier (désactualisation)	1,0	-	1,0	0,6
Reprises sur provisions	(3,5)	-	(3,5)	(3,1)
Pertes (gains) actuarielles	9,7	-	9,7	3,8
Variations de périmètre et reclassement	-	-	-	0,2
Rendement attendu des actifs du régime	-	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
Montant à la clôture	57,3	(6,9)	50,4	40,8

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2019 s'élève à 2,5 %. Au 31 décembre 2019, la juste valeur du fonds est estimée à 6,9 millions d'euros.

7-4. Capitaux propres

7-4-1. Capital social de TF1

Méthode comptable :

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, le capital social de TF1 SA est constitué de 210 242 074 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2019 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
1^{er} janvier 2018	209 865 742	-	209 417 542
Augmentation de capital	63 198		63 198
Rachat d'actions propres ⁽¹⁾		-	-
Opération d'échange de titres			-
Annulation d'actions propres			-
31 décembre 2018	209 928 940	-	209 480 740
Augmentation de capital	728 385		728 385
Rachat d'actions propres ⁽¹⁾	(415 251)	415 251	-
Opération d'échange de titres			-
Annulation d'actions propres		(415 251)	(415 251)
31 décembre 2019	210 242 074	-	210 242 074
<i>Nominal</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>	<i>0,20 €</i>

⁽¹⁾ Actions d'autocontrôle : cf. note 7-4-5-4 rachat d'actions ci-après.

7-4-2. Résultat par action

Méthode comptable :

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2019	2018
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	154,8	127,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	210 301 376	209 890 686
Résultat par action (en euro)	0,74	0,61
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 607 276	210 999 171
Résultat dilué par action (en euro)	0,74	0,61

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	210 301 376	209 890 686
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	-	607 485
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	305 900	501 000
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 607 276	210 999 171

En 2019 seul le plan d'options de souscription d'actions n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur l'exercice. Ce plan est expiré au 31 décembre 2019.

7-4-3. Autres opérations avec les actionnaires

En 2019, les autres opérations entre actionnaires correspondent principalement aux engagements de rachat de la totalité des parts détenues par les minoritaires des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) postérieurs à leur prise de contrôle en février 2019 et octobre 2019, pour des montants respectifs de 10,2 millions d'euros et 38,3 millions d'euros. Elles incluent également la réévaluation des dettes sur les engagements de rachat des minoritaires, notamment pour ceux qui concerne Gamed et PLAY 2.

En 2019, les autres opérations (périmètres et divers) correspondent principalement aux quote-part de situation nette réévaluée non acquises des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) lors de la prise de contrôle.

En 2018, les montants figurant à la ligne « autres opérations avec les actionnaires » correspondaient principalement aux rachats d'actions du groupe aufeminin consécutifs à la prise de contrôle survenus dans le cadre de l'OPA et de l'OPR-RO

7-4-4. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2019, à verser en 2020, est de 105 millions d'euros, soit 0,50 euro par action.

Le dividende versé en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 84,0 millions d'euros soit 0,40 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté dans le document d'enregistrement universel.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2020 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2019.

7-4-5. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7-4-5-1. Attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

Ci-dessous les caractéristiques des nouvelles attributions d'options de souscription de l'exercice 2019. Les caractéristiques des attributions de 2015 à 2018 sont détaillées dans les annexes antérieures.

	Plan 2019
Date de l'Assemblée Générale	18/04/2019
Date du Conseil d'Administration	14/02/2019
Date d'attribution	12/06/2019
Nature du plan	Souscription
Nombre total d'options / d'actions consenties	1 741 000
- dont les mandataires sociaux	13 000
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	460 000
Nombre total d'options / d'actions consenties sous conditions de performances	1 741 000
Point de départ d'exercice / d'attribution	12/06/2019
Date d'expiration	12/06/2029
Prix d'exercice	8,87 €
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 2ème anniversaire
Méthode de comptabilisation	Equity

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été faite sur 2019.

7-4-5-2. Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2019		2018	
	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	4 448 585	9,96	4 558 683	11,01
Options/ actions consenties	1 549 100	8,87	1 051 300	7,89
Options/ actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(246 300)	12,84	(55 800)	13,93
Options/ actions exercées	(728 385)	7,32	(63 198)	6,17
Options/ actions expirées	(63 200)	6,17	(1 042 400)	12,47
Options / actions en cours de validité au 31 décembre	4 959 800	9,92	4 448 585	9,96
Options / actions exerçables au 31 décembre	1 633 600	13,97	1 803 385	12,33

Au cours de l'exercice 2019, 728 385 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2019 est de 22 mois (38 mois au 31 décembre 2018).

7-4-5-3. Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable :

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7-4-5-1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5-3).

- **Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1**

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2019	2018
Plan n°14	12/06/2015	3 ans	-	-	0,5
Plan n°15	08/06/2016	3 ans	-	0,2	0,5
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	0,2	0,4	0,4
Plan 2018	08/06/2018	3 ans	0,3	0,2	0,1
Plan 2019	12/06/2019	2 ans	1,3	0,5	
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	-	0,3	0,6
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	0,3	0,7	0,7
Plan AGA TF1 2018	08/06/2018	3 ans	0,8	0,5	0,3
Total				2,8	3,1

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°14	15,46 €	28%	5,18 ans	0,41%	1,57%	-15%	2,75 €
Plan n°15	10,99 €	34%	5,14 ans	-0,18%	1,81%	-15%	2,15 €
Plan 2017	11,45 €	30%	5,14 ans	-0,24%	1,78%	-15%	1,85 €
Plan 2018	9,83 €	26%	5,14 ans	-0,01%	3,23%	-15%	0,89 €
Plan 2019	8,87 €	31%	5,14 ans	-0,47%	4,24%	-15%	0,97 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

En 2018, la charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 9,38 euros.

- **Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues**

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2019.

7-4-5-4. Rachat d'actions

En 2019, TF1 a procédé au cours du premier trimestre au rachat de 415 251 actions, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

7-4-5-5. Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 ne constitue au 31 décembre 2019 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

7-4-6. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Réserves au 1^{er} janvier	2,0	(4,6)
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(1,3)	7,8
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(0,1)	(1,2)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Réserves au 31 décembre	0,6	2,0

⁽¹⁾ Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7-5. Endettement financier net et passifs financiers

7-5-1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018.12	Ecarts de Conversion de périmètre	Flux de trésorerie	JV en capitaux et résultat	Autres variations ⁽²⁾	2019.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117,3	11,7	(23,7)			105,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-					-
Trésorerie passive	(6,3)	1,3	2,3			(2,8)
Trésorerie disponible	111,0	13,0	(21,5)			102,6
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-					-
Emprunts long terme	(126,9)	(2,0)	(11,1)	(3,7)	(56,4)	(200,1)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive	(11,6)	(19,7)	(4,6)	(1,5)	8,6	(28,8)
Endettement brut	(138,5)	(21,7)	(15,7)	(5,2)	(47,8)	(228,9)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	(27,5)	(8,7)	(37,2)	(5,2)	(47,8)	(126,3)
Obligations locatives	(103,4)	(0,5)	18,4		(14,0)	(99,5)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) y compris obligations locatives	(130,9)	(9,2)	(18,8)	(5,2)	(61,8)	(225,8)

(1) *Concerne essentiellement les prises de contrôle des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) et la cession de Téléshopping.*

(2) *Les autres variations des emprunts long terme incluent notamment la comptabilisation des dettes sur engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One).*

7-5-1-1. Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable :

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Trésorerie	45,6	42,4
SICAV monétaires	3,0	0,3
Comptes courants de trésorerie ⁽¹⁾	56,7	74,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	105,3	117,3

⁽¹⁾ Les autres comptes courants de trésorerie incluent en 2019 54,0 millions d'euros avec Bouygues Relais, contre 73,0 millions d'euros à fin 2018.

7-5-2. Passifs financiers

Méthode comptable :

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers **évalués à la juste valeur** par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe **évalués au coût amorti**, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8-2-2).

- **Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :**

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32 en contrepartie des capitaux propres. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Évaluation / jugement : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2019 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)		
Dettes financières long terme	-	-	94,1	III	106,0	200,1
Dettes financières à court terme	-	-	4,3	III	27,2	31,5
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-	-		1 335,9	1 335,9
Autres passifs financiers courants	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	-		-	-

(1) Cf. note 7-3-6 paragraphe « Évaluation / Jugement »

2018 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)			
Dettes financières long terme	-	-		34,2	III	92,7	126,9
Dettes financières à court terme	-	-		11,5	III	6,4	17,9
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-		-		1 326,9	1 326,9
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-		-		-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-		-	-

(1) Cf. note 7-3-6 paragraphe « Évaluation / Jugement »

• Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créiteurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

7-5-3. Obligations locatives

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

(en millions d'euros)	31/12/2018	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2019
Obligations locatives non courantes	84,8		0,9		(6,3)	79,4
Obligations locatives courantes	18,6		(0,4)	(18,4)	20,4	20,1
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	103,4		0,5	(18,4)	14,0	99,5

Echéancier des obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des obligations locatives sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives 2019	4,6	15,5	20,1	17,5	16,5	15,8	15,2	12,9	1,5	79,4
Obligations locatives 2018 retraité	4,8	13,8	18,6	16,5	15,6	15,0	14,8	14,1	8,9	84,8

8 Gestion des risques

8-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les éventuelles opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7-5-1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2019 et 2018, compte tenu d'une trésorerie nette de respectivement -126,3 millions d'euros et -27,5 millions d'euros, le ratio d'endettement s'élève à 8,1 % à fin 2019 et 1,7 % à fin 2018.

8-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

8-2-1. Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation à un rythme régulier de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement :

La stratégie de financement du Groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Il gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ses financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier¹. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues.

¹ A l'exception d'un financement spécifique (30,8 millions d'euros tirés pour 20,4 millions d'euros) lié à l'activité de Production du groupe Première Bobine (Reel One), acquis en octobre 2019, qui est assorti de garanties et clauses de remboursement en cours de renégociation.

2019 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées Convention de Trésorerie	305,0	735,9	1 040,9	94,0	(0,1)	93,9	947,0
Bouygues	-	-	-	30,0	-	30,0	(30,0)
TOTAL	305,0	735,9	1 040,9	124,0	(0,1)	123,9	917,0

2018 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées Convention de Trésorerie	130,0	909,9	1 039,9	92,0	(0,1)	91,9	948,0
Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	130,0	909,9	1 039,9	92,0	(0,1)	91,9	948,0

Notation financière :

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/stable/A-2 (juillet 2019).

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2019 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1335,9	1335,9	-	1335,9
Autres Dettes Financières	231,6	31,5	200,1	231,6
TOTAL	1567,5	1367,4	200,1	1567,5

2018 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 326,1	1 326,1	-	1 326,1
Autres Dettes Financières	144,8	17,9	126,9	144,8
TOTAL	1 470,9	1 344,0	126,9	1 470,9

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie. Par ailleurs, le Groupe ne souscrit à aucun produit présentant une possibilité de taux inférieur à zéro ;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie active d'un montant de 105,3 millions d'euros est placée à hauteur de 54,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Compte bancaire rémunéré	4,6	3,6
Convention de trésorerie Bouygues Relais	54,0	73,0
Autres comptes courants de trésorerie	46,7	40,7
TOTAL	105,3	117,3

8-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle propose des scénarios de couverture à la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

Méthode comptable :

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

- **Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture**

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.
- Soit de couverture d'investissements nets en devises dans une activité à l'étranger.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

- Couverture d'investissement net à l'étranger : Le traitement comptable d'une couverture d'investissement net à l'étranger est le même que pour une couverture de flux de trésorerie.

- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8-2-2-1. Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité :

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs financiers				Passifs financiers				Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable		
2019														
<i>(en millions d'euros)</i>														
Moins de 1 an	1,3	104,0	(31,5)		(30,2)	104,0			-	-	(30,2)	104,0		
De 1 à 5 ans			(200,1)		(200,1)		-		-	-	(200,1)		-	
TOTAL	1,3	104,0	(231,6)	-	(230,3)	104,0	-	-	-	-	(230,3)	104,0	-	

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

	Actifs financiers				Passifs financiers				Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe ⁽¹⁾	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable		
2018														
<i>(en millions d'euros)</i>														
Moins de 1 an	1,2	116,1	(17,9)	-	(16,7)	116,1			-	-	(16,7)	116,1		
De 1 à 5 ans	-	-	(126,9)	-	(126,9)		-		-	-	(126,9)		-	
TOTAL	1,2	116,1	(144,8)	-	(143,6)	116,1	-	-	-	-	(143,6)	116,1	-	

⁽¹⁾ Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2019 et 2018.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

(en millions d'euros)	2019		2018	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	1,0	-	1,2	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	ns ⁽¹⁾	-	ns ⁽¹⁾	-

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

8-2-2-2. Risque de change

Méthode comptable :

Conversion des transactions en devises étrangères : les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

Risque de change multidevises et gestion du risque

L'exposition au risque de change du groupe est principalement de nature opérationnelle et s'est accru en fin d'année 2019 du fait de l'acquisition du groupe Première Bobine (Reel One) au Canada. Cette acquisition induit également un risque sur investissement net à fin 2019.

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats libellé en U.S. dollars (achats de droits audiovisuels et de droits sportifs pluriannuels, achats de biens de consommation, vente de droits audiovisuels), en dollar canadien (production d'œuvres audiovisuelles), en franc suisse (ventes d'espaces publicitaires).

Globalement, toute appréciation significative du dollar américain contre Euro pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du secteur Antennes, et toute appréciation significative du dollar américain contre le dollar canadien aurait un effet positif sur les résultats financiers du secteur Studios et divertissements.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture. Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Sur l'année 2019, environ 99,4 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,4 % en franc suisse et 0,2% en U.S. dollar. Par ailleurs, on notera qu'environ 99 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro et environ 1 % en U.S. dollar.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Risque de change sur investissement net

En 2019, Newen a souscrit un emprunt auprès du groupe Bouygues de 44,2 millions de dollars canadiens (soit 30 millions euros), afin de financer son investissement au Canada dans le groupe Première Bobine (Reel One), qui constitue une relation de couverture d'investissement net financé.

Les écarts de change issus de la conversion en euro de l'emprunt et de l'investissement net ont été comptabilisés directement en capitaux propres (non significatif au 31/12/2019). Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2019, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2019 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	CAD	CHF ⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	21,4	40,3	4,6	1,2	67,5
Passifs	(8,5)	(68,7)	(0,4)	(1,2)	(78,8)
Hors bilan	(38,7)	-	-	-	(38,7)
Position avant couvertures	(25,8)	(28,4)	4,2	(0,1)	(50,1)
Opérations à terme	2,2	-	-	-	2,2
Swaps de change	12,8	-	-	-	12,8
Position nette après couvertures	(10,8)	(28,4)	4,2	(0,1)	(35,1)

⁽¹⁾ Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe (GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. Dujardin et Téléshopping approvisionnent leur stock en payant principalement en U.S. dollars. TF1 SA couvre des frais généraux en U.S. dollar.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

A fin 2018, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2018 (en millions d'euros)	USD	GBP	CHF	Autres devises	Total
Actifs	(2,7)	(8,3)	9,1	2,1	0,2
Passifs	(26,3)	(8,4)	4,3	1,8	(28,6)
Hors bilan	(42,3)	-	-	-	(42,3)
Position avant couvertures	(71,3)	(16,7)	13,4	3,9	(70,7)
Opérations à terme	38,4	-	(8,9)	-	29,5
Swaps de change	8,0	-	-	-	8,0
Position nette après couvertures	(24,9)	(16,7)	4,5	3,9	(33,1)

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 13.

(en millions d'euros)	2019				2018			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
USD	0,2	(0,1)	-	(0,2)	0,2	(0,3)	(0,3)	0,3
CAD	0,3	(0,3)	-	-	-	-	-	-
CHF	-	-	-	-	-	-	0,1	(0,1)
Autres	-	-	-	-	0,2	(0,2)	-	-
TOTAL	0,5	(0,4)	-	(0,2)	0,4	(0,5)	(0,2)	0,2

A fin 2019, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de -0,2 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2018, elle s'élevait à +0,2 million d'euros.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

Au 31 décembre 2019 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (euro)	
		Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	14,4	12,8	12,8	-	(0,2)	(0,2)
	CAD	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	2,5	2,2	2,2	-	0,3	0,3
Ventes à terme	CHF	-	-	-	-	-	-
TOTAL			15,0	15,0	-	0,1	0,1

Au 31 décembre 2018 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (euro)	
		Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	9,2	8,0	8,0	-	(0,1)	(0,1)
	CAD	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	44,0	38,4	36,2	2,2	2,2	2,2
Ventes à terme	CHF	10,0	8,9	8,9	-	0,0	0,0
TOTAL			37,5	35,3	2,2	2,1	2,1

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IFRS 13, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2019				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,3	0,3
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL	-	-	0,3	0,3
2018				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	2,2	2,2
Instruments financiers de change au passif	(0,1)	-	-	-
TOTAL	(0,1)	-	2,2	2,2

Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2019	0,2	-	1,6	1,8
dont partie efficace	-	-	1,7	
dont partie inefficace	0,2	-	(0,1)	
2018	0,1	-	(11,3)	(11,1)
dont partie efficace	-	-	(10,1)	
dont partie inefficace	0,1	-	(1,2)	

Risques de contrepartie :

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2019, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 7 % du chiffre d'affaires consolidé

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 11 % du chiffre d'affaires consolidé

En 2019, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 19 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 30 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

Risque de recouvrement des créances

2019	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
<i>(en millions d'euros)</i>						
Clients et comptes rattachés	710,3	583,2	127,1	88,7	13,7	24,7
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,4)	(13,2)	(0,4)	(0,8)	(12,0)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets	695,7	581,8	113,9	88,3	12,9	12,7

2018	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
<i>(en millions d'euros)</i>						
Clients et comptes rattachés	682,5	583,1	99,4	76,7	12,1	10,6
Provisions clients et comptes rattachés	(8,3)	(1,9)	(6,4)	(0,5)	(3,1)	(2,8)
TOTAL Clients et comptes rattachés nets - Activités poursuivies	674,2	581,2	93,0	76,2	9,0	7,8

Le Groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière).

Cette application permet d'harmoniser le processus de recouvrement applicable aux vendeurs du Groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,1 % du chiffre d'affaires facturé.

Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
 - le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement.
- En cas de non acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Abonnements aux chaînes payantes

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

Activités de vente de droits :

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/ Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8-2-1 sur le risque de liquidité).

9 Autres notes annexes

9-1. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 7-1-2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

- Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

- Engagements réciproques :

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

9-1-1. Cautions et engagements de garanties

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2019	Total 2018
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	5,4	-	11,2	16,6	14,1
Engagements de garantie donnés	5,4	-	11,2	16,6	14,1
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-	-	-	-
Engagements de garantie nets	5,4	-	11,2	16,6	14,1

9-1-2. Engagements contractuels réciproques

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2019	Total 2018
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	22,1	21,5	0,1	43,7	67,3
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres	6,7	6,2	-	12,9	14,4
Engagements contractuels divers donnés	28,8	27,7	0,1	56,6	81,7
Transport d'images	22,1	21,5	0,1	43,7	67,3
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres	6,7	6,2	-	12,9	14,4
Engagements contractuels divers reçus	28,8	27,7	0,1	56,6	81,7
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	-

Dans la note 9.1.2 des comptes consolidés à fin 2018 figuraient 55,7 millions d'euros d'engagements réciproques autres correspondant au carnet de commande des activités de production audiovisuelles, qui sont dorénavant présentées en note 5.1 « Produits de l'activité ».

9-2. Informations sur les parties liées

9-2-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2019 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 10 membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 7,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Rémunération fixe	4,8	4,8
Rémunération variable et avantages en nature	3,1	3,1

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,6 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 million d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2019 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,6 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

9-2-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Parties liées en amont	55,7	47,5	(29,5)	(29,8)	72,4 ⁽¹⁾	89,5 ⁽¹⁾	44,5	13,1
Coentreprises	-	-	0,6	-	0,2	2,6	0,1	-
Entités associées	-	-	-	-	0,6	0,4	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	55,7	47,5	(28,9)	(29,8)	73,2	92,5	44,6	13,1

⁽¹⁾ dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8-2-1)

En 2019, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom ainsi que les prestations de services effectuées par Bouygues Energies & Services, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Les engagements hors bilan présentés en note 9-1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

9-3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				EY				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(1 039)	(901)	97%	97%	(954)	(879)	96%	96%	(235)	(461)	98%	98%
- Dont TF1 SA	(245)	(236)			(230)	(247)			-	-		
- Dont Filiales	(794)	(665)			(724)	(632)			(235)	(461)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	(33)	(29)	3%	3%	(42)	(37)	4%	4%	(4)	(9)	2%	2%
- Dont TF1 SA	-	-			(42)	-			-	-		
- Dont Filiales	(33)	(29)			-	(37)			(4)	(9)		
Honoraires CAC audit	(1 072)	(930)	100%	100%	(996)	(916)	100%	100%	(239)	(470)	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL HONORAIRES CACS	(1 072)	(930)	100%	100%	(996)	(916)	100%	100%	(239)	(470)	100%	100%

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses commissaires aux comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 2,2 M€ au titre de l'exercice 2019.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,1 M€ pour le Groupe en 2019 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

9-4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour 5 ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n°2016-818 du 19 octobre 2016 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 5 mai 2023.

9-5. Périmètre de consolidation détaillé

Méthode de consolidation :

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères :

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	Décembre 2019		Décembre 2018	
			% INTERET	METHODE	% INTERET	METHODE
Antennes						
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère	-	Société mère	-
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
EXTENSION TV	Française	Chaîne thématique	50,00%	MEE	50,00%	MEE
GIE ACHAT DROITS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
GIE APHELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
HOLDING NEWEN STUDIOS	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
LA CHAINE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
MEDIA SQUARE	Française	Régie publicitaire	24,70%	MEE	24,70%	MEE
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00%	IG	100,00%	IG
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
Raise Media Investment	Française	Gestion de participations	99,50%	MEE	99,50%	MEE
Salto	Française	Diffusion services internet et télévisuels	33,33%	MEE	-	-
Salto Gestion	Française	Holding	33,33%	MEE	-	-
TF1 DISTRIBUTION (ex PREFAS 6)	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ONE INNOVATION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION (EX GLEM)	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 SERIES FILMS	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 SPV SAS	Française	Holding	100,00%	IG	-	-
TFX	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC	Monégasque	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
Studios et Divertissements						
17 JUIN DEVELOPPEMENT	Française	Holding	69,04%	IG	69,04%	IG
17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	Française	Holding	69,63%	IG	69,63%	IG
17 JUIN FICTION	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,04%	IG
17 JUIN MEDIA	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,04%	IG
17 JUIN PROD	Française	Production audiovisuelle	-	-	69,04%	IG
ABRAFILMS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG
AND SO ON	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BARJAC PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BIRBO	Danemark	Production audiovisuelle	33,33%	MEE	33,33%	MEE
BLUE JUNCTION CANADA INC	Canadienne	Holding	100,00%	IG	-	-
BLUE SPIRIT HOLDING	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT LAB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT STUDIO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BOXEUR 7	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
Canada Inc.	Canadienne	Holding	100,00%	IG	-	-
CAPA DEVELOPPEMENT	Française	Holding	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA DRAMA	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG

CAPA ENTREPRISE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA EVENTS	Française	Production audiovisuelle	-	-	88,09%	IG
CAPA PICTURES	Française	Production audiovisuelle	79,28%	IG	79,28%	IG
CAPA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA PROD	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA SERIES	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA VS3	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	100,00%	IG
CCCP TELEVISIE BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00%	IG	51,00%	IG
Champlain Media Inc.	Canadienne	Production audiovisuelle	25,00%	MEE	-	-
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
COLUMN FILM NEDERLAND BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COLUMN PROJECTS	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COSTUMES ET DECO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
DE MENSEN	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
EXPLORER	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
GALLOP TAX SHELTER	Belge	Holding	100,00%	IG	-	-
GARDNER & DOMM	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
HËT LAASTE BEDRIJF	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
Muzeek One	Française	Holding	100,00%	IG	-	-
HUYSEGEMS	Belge	Société immobilière	100,00%	IG	-	-
JUST KIDS	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
LEONIS	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
LES FILMS A5	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
LES GENS	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
LVPB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
MDA CONSEIL	Française	Conseil en gestion	100,00%	IG	100,00%	IG
NERIA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
NERIA PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
NEWEN	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN DISTRIBUTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN DISTRIBUTION LTD	Angleterre	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN IT ALL	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
NEWEN SERVICES	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
NEWEN STUDIOS	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
NIMBUS FILM	Danemark	Production audiovisuelle	33,08%	MEE	33,08%	MEE
NIMBUS FILM HOLDING	Danemark	Holding	33,08%	MEE	33,08%	MEE
NIMBUS FILM SALES	Danemark	Production audiovisuelle	33,08%	MEE	33,08%	MEE
PLAY 2	Française	Production musicale	100,00%	IG	25,00%	IG
PREMIERE BOBINE INC.	Canadienne	Holding	100,00%	IG	-	-
PROD 2019 (ex TOOCO)	Française	Production audiovisuelle	-	-	66,00%	IG
PROD 360	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
PRODUCTION VALLEY	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
PULSATIONS	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,04%	IG
PULSATIONS MULTIMEDIA	Française	Production audiovisuelle	69,04%	IG	69,04%	IG
PUPKIN FILM	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
PUPKIN FILM & TELEVISIE	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
PUPKIN FILM HOLDING	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
REEL ONE ENTERTAINMENT, INC.	Etats-Unis	Distribution de programmes	100,00%	IG	-	-
REEL ONE INTERNATIONAL LIMITED	Angleterre	Distribution de programmes	100,00%	IG	-	-
RENDEZ VOUS PRODUCTION SERIES	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
ROYAL ME UP PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG

SKYLINE ENTERTAINMENT	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
SNC EDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUNE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STS EVENEMENTS	Française	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00%	IG	55,00%	IG
STUDIO BLUE SPIRIT CANADA	Canadienne	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS DE MARSEILLE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS DE SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS POST & PROD	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TEL SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELECIP	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	-	-	100,00%	IG
TELFRACTURE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRACTURE & CIE	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRACTURE SERIE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ENTERTAINMENT	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 Events	Française	Évènementiel	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	-	-	100,00%	IG
TUVALU DIGITAL BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA GROUP BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS MANAGEMENT BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Édition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
VF2 PRODUCTIONS, LLC	Etats-Unis	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
VOCIFEROUS Films, LLC	Etats-Unis	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
WATERLAND SERVICES BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
YELLOW THING	Française	Production audiovisuelle	33,34%	MEE	33,34%	MEE

Digital

ALFEMMINILE.COM	Italienne	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
AUFEMININ	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
AUFEMININ.COM PRODUCTIONS	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
BEMFEMENINO	Brésilienne	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
BIGGIE HOLDING	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
CUP INTERACTIVE SAS	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
DEVTRIBU	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	85,64%	IG
DOCTISSIMO	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
ENFEMENINO.COM	Espagnole	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
ETOILE CASTING SAS	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
FACTORY ELEVEN	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
GAMNED	Française	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED BENELUX	Belge	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED DO BRAZIL	Brésilienne	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED GROUP NEW	Française	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED MIDDLE EAST	Emirats Arabes Unis	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED SEA	Malaisie	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED SUISSE	Suisse	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GBE & W	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
GOFEMININ.DE	Allemande	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
JOYCE	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG

LES PROS DE LA PETITE ENFANCE	Française	Gestion de contenus digitaux	-	-	42,82%	MEE
LIVINGLY MEDIA INC	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
MAGNETISM	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
MARMITON	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
Mayane Communications	Angleterre	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	85,64%	IG
MERCI ALFRED	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
MY LITTLE BOX KK	Japonnais	Commerce en ligne	100,00%	IG	100,00%	IG
MY LITTLE CAMPUS	Française	Commerce en ligne	-	-	100,00%	IG
MY LITTLE PARIS	Française	Commerce en ligne	100,00%	IG	100,00%	IG
NETMUMS LTD	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEB	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
NEWEB DEVELOPPEMENT	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
SOFEMININE.CO.UK	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIO 71 (ex FINDER STUDIOS)	Française	Gestion de contenus digitaux	51,00%	IG	51,00%	IG
TF1 DIGITAL CONTENT	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DIGITAL FACTORY	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
UNIFY	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
UNIFY ADVERTISING	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
VERTICAL STATION (IG)	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	70,90%	MEE
WEWOMEN	Etats-Unis	Gestion de contenus digitaux	-	-	100,00%	IG
YKONE	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
YKONE USA	Etats-Unis	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG

9-6. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.